



Accélérer les transitions énergétique et numérique des territoires en Île-de-France



Rapport d'activité 2020
du Syndicat intercommunal
de la périphérie de Paris
pour les énergies et les réseaux
de communication

I

LE SIPPEREC

9

II

ÉLECTRICITÉ

15

III

ÉNERGIES RENOUVELABLES

23

IV

NUMÉRIQUE

31

V

MOBILITÉ PROPRE

37

VI

ACHATS MUTUALISÉS

41

« **Le SIPPEREC** est un bel et grand outil de service public. Je suis conscient des responsabilités qui m'ont été confiées en me réalisant Président en septembre 2020, aux côtés d'un Bureau élargi. Je suis aussi convaincu qu'avec l'ensemble des collectivités adhérentes, nous allons continuer à le faire grandir au bénéfice de nos territoires franciliens et de nos concitoyens. La première année de mandat qui vient de s'écouler, malgré les contraintes sanitaires auxquelles nous avons tous été confrontés, me rend optimiste.

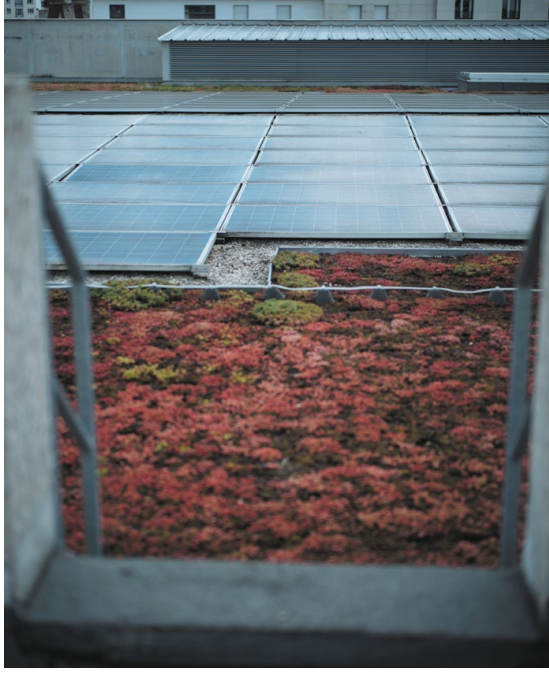
Pendant près d'un an et demi nous avons dû penser, travailler, respirer autrement et se projeter dans le monde de demain. Pendant cette longue période, le SIPPEREC n'a pas été à l'arrêt, loin de là. Le Syndicat s'est adapté pour assurer ses missions et garder le rythme des projets. Et j'ai été particulièrement fier de l'implication des nouveaux élus dans les projets et enjeux de notre Syndicat.

Les expertises et la motivation des équipes du SIPPEREC, la collégialité et l'engagement des élus sont gage de réussite et me rendent confiant pour que nous accélérions les transitions énergétiques et numériques et innovions pour des territoires durables. Notre priorité : être à l'écoute et au service de toutes les collectivités adhérentes et coconstruire avec elles des solutions adaptées à leurs besoins.

Vous retrouverez dans ce rapport d'activité la diversité des activités et projets menés avec vous et pour vous. Vous apprécierez aussi, je l'espère, la volonté constante de protéger les intérêts des collectivités et des citoyens, et de trouver des solutions opérationnelles, innovantes et sur mesure, avec l'envie forte de se projeter ensemble dans nos territoires de demain.»



Jacques J.-P. Martin
Président du SIPPEREC,
Maire de Nogent-sur-Marne



I LE SIPPEREC

Rapport d'activité

2020

Depuis près d'un siècle, le SIPPAREC agit aux côtés des collectivités pour répondre aux enjeux soulevés par la gestion et le développement des réseaux énergétiques puis numériques. Le Syndicat est ainsi au cœur des mutations territoriales de la région francilienne et des défis du monde de demain.

4

compétences

96

collaborateurs

117

collectivités adhérentes
toutes compétences
confondues

1

SEM, SIPEnR

1

offre d'achat mutualisé
pour les besoins de

1

SPL, la Société d'exploitation
des énergies renouvelables
(SEER)

+ de 500

acteurs publics franciliens

1

régie, GENYO

1

Comité syndical
et

1

Bureau

Le SIPPAREC est le partenaire des collectivités d'Île-de-France depuis 1924. Il regroupe, avec ses 4 compétences confondues, 117 collectivités territoriales. Ses domaines d'expertises pointus, sa connaissance des enjeux de proximité, sa force de mutualisation en font un partenaire de référence pour la concrétisation des transitions énergétique et numérique.

Une synergie de compétences

Le SIPPAREC c'est :

- **4 compétences** que les collectivités peuvent déléguer :
 - **électricité**;
 - **énergies renouvelables**;
 - **réseaux et services numériques**;
 - **infrastructures de charge pour véhicules électriques**.
- **1 offre d'achat mutualisé** que les collectivités peuvent solliciter :
 - 8 bouquets de services dans SIPP'n'CO
 - l'achat d'électricité

Porteur de projets, agile et innovant, le Syndicat s'adapte aux besoins des territoires pour mener des projets spécifiques en matière de production d'énergies renouvelables :

- une Société d'économie mixte (SEM) : **la SIPPEnR**;
- une Société publique locale (SPL) : **la SEER Grigny Viry**;
- une régie : **Gényo**.

Le SIPPAREC est l'unique acteur régional public intervenant dans un aussi large éventail de domaines, très complémentaires, guidé par les principes suivants :

- la qualité du service public;
- une synergie des compétences;
- la capacité à porter des projets innovants.

Des instances proches des enjeux des territoires

Le SIPPAREC est administré par **117 délégués syndicaux** et autant de suppléants désignés par les collectivités adhérentes et issus de leur assemblée délibérante. Ces élus composent le Comité syndical, l'instance qui délibère sur les décisions engageant l'avenir du SIPPAREC et qui fixe ses orientations, dont la mise en œuvre est pilotée par les équipes du SIPPAREC – une centaine d'agents – et son directeur général. **Le Comité syndical, qui se réunit 4 fois par an**, délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat. Les décisions sont prises dans un esprit de consensus, par-delà les clivages partisans, dans le respect des approches de chaque collectivité et de la défense de l'intérêt général. **Un Bureau, qui se réunit une fois par mois**, prépare les affaires qui sont soumises au Comité.

Témoignage

« Le SIPPAREC est pour les communes un outil très moderne dans ses missions, mais aussi dans sa composition et je suis ravie de participer à une instance qui reflète son époque et prend sa part dans la marche vers la modernité. »

Rachida Kabbouri
Membre du Bureau,
conseillère municipale
de Vitry-sur-Seine

Chronique d'une année si particulière

- **17 mars 2020** : Premier confinement pour faire face à la crise sanitaire. Le SIPPAREC prend, dès le départ, les mesures d'organisation nécessaires pour garantir la continuité de ses missions de service public, en conformité avec les nombreuses règles juridiques inédites fixées dans ce contexte, et pour assurer la continuité de la vie démocratique du Syndicat.
- **8 juillet 2020** : Comité syndical totalement dématérialisé avec des élus issus des équipes municipales élues dès le 1^{er} tour des élections du 15 mars et des élus du précédent mandat pour les communes concernées par un 2^e tour.
- **23 septembre 2020** : Comité syndical d'installation avec l'ensemble des nouveaux élus qui élisent le président et un Bureau élargi représentatif des différents territoires et adhérents.
- **13 octobre 2020** : nouveau Comité syndical réuni à la Cinémathèque qui met en place plusieurs commissions thématiques, suivi d'une demi-journée d'information pour accueillir au mieux les élus sur ce nouveau mandat et les associer aux projets et enjeux du Syndicat.
- **Entre novembre 2020 et janvier 2021** : ateliers d'information dédiés à chaque compétence, avec possibilité d'y participer à distance et en direct, ou de visionner l'émission sur [sipparec.tv](https://www.sipparec.tv).



— À savoir
L'année 2020 voit se matérialiser dans le budget le début de l'investissement réalisé par le SIPPAREC sur les communes de Bobigny et Drancy, pour construire un réseau de chaleur à base de géothermie.

Témoignage

« Ces premiers mois de vice-présidence du SIPPAREC m'ont permis de mesurer l'importante ingénierie technique et financière dont dispose le Syndicat ainsi que l'ensemble des services proposés aux communes franciliennes afin de garantir un service public de haute qualité. »

Florence Crocheton-Boyer
Vice-présidente du SIPPAREC,
1^{re} adjointe au maire
de Saint-Mandé

Ressources financières

Les ressources financières du Syndicat se sont élevées, en 2020, à 282 millions €. Elles proviennent essentiellement de flux financiers perçus et contrôlés par le SIPPAREC, avant de les reverser à ses adhérents, en particulier :

- la taxe communale sur la consommation finale d'électricité ;
- les redevances d'occupation du domaine public pour les réseaux de distribution publique d'électricité, les réseaux de communication très haut débit et les réseaux de chaleur à base de géothermie ;
- la valorisation des certificats d'économie d'énergie des travaux réalisés sur le patrimoine des adhérents.

Par ailleurs, le SIPPAREC perçoit les recettes associées à ses nombreux contrats de délégation de service public qui lui permettent de :

- financer ses frais internes ;
 - verser à ses collectivités adhérentes des participations pour leurs actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la transition énergétique ;
- Enfin, les cotisations des adhérents aux services d'achat du SIPPAREC permettent de financer la passation de plusieurs centaines de marchés, afin de faire bénéficier les adhérents de la qualité d'une expertise de haut niveau et de la force d'un grand compte.

L'ORGANIGRAMME

– Direction générale

Arnaud Brunel

Directeur général

Samira Bourahla

Chargée de mission

**Sandra Le Bihan
& Nadège Vannesson**

Assistants de direction

Virginie Hébert

Responsable du secrétariat des instances
et
1 collaboratrice

Développement et perspectives

→ 42 collaborateurs

dont

Énergies renouvelables

Marion Lettry

Directrice

Florent Le Danois

Responsable photovoltaïque

Maîtrise de l'énergie
et mobilités

Grégoire Fourcade

Directeur

Jérémy Vasseur

Responsable mobilités

Céline Debouche

Responsable MDE et CEE

Marguerite Bourrat

Responsable animation et relations adhérents

Numérique
et ville connectée

Vincent Fouchard

Directeur

Gérald Peytavin

Responsable usages numériques
et données

Jean-Marc Gal

Responsable architecture
des systèmes d'information

Pascal Juste

Responsable des réseaux numériques

Corinne Peru

Responsable gestion administrative et relations
adhérents

Communication

Lucie Garret

Directrice

Développement

Loïc Lorenzini

Chargé de développement

SEM SIPEnR → 4 collaborateurs et *Arnaud Brunel* Directeur
Delphine Bertsch Directrice déléguée

SPL SEER → 3 collaborateurs et *Martine Flamant* Directrice

Régie GENYO → 1 collaborateur et *Rémy Houret* Directeur

Finances et concession électricité

Thomas Basset

Directeur général adjoint

→ 24 collaborateurs

dont

Sylvie Dusart

Directrice des finances

Mathieu Caharel

Directeur enfouissement des réseaux

Recrutement en cours

Responsable concession électricité et gaz

Angèle Nelet

Responsable des contrôles des concessions

Moyens et ressources

Arnaud Wauquier

Directeur général adjoint

→ 16 collaborateurs

dont

Isabelle Brun

Directrice des ressources humaines

Fanny Beck

Directrice des affaires juridiques

Romuald Le Quilliec

Directeur de la commande publique

Alexandre Hulé

Responsable de l'exécution administrative des marchés

Inès Gelu

Responsable DSP et sociétés

Membres du Bureau



Jacques J.-P. Martin
Président du SIPPERIC,
Maire de Nogent-sur-Marne

Vice-présidents



Philippe RIO
Maire de Grigny,
1^{er} Vice-président



Florence CROCHETON-BOYER
1^{er} Adjointe au maire
de Saint-Mandé,
2^e Vice-présidente



Samuel BESNARD
Adjoint au maire
de Cachan,
3^e Vice-président



Marie-Pierre LIMOGES
1^{er} Adjointe au maire
de Courbevoie,
4^e Vice-présidente



Rodéric AARSSE
Adjoint au maire
de Malakoff,
5^e Vice-président



Sophie RIGAUT
Maire de Saint-Michel-
sur-Orge,
6^e Vice-présidente



Fatah AGGOUNE
1^{er} Adjoint au maire
de Gentilly,
7^e Vice-président



Frédéric SITBON
Adjoint au maire
d'Asnières-sur-Seine,
8^e Vice-président



Serge FRANCESCHI
Adjoint au maire
d'Alfortville,
9^e Vice-président



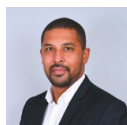
Joëlle CECCALDI-
RAYNAUD
Maire de Puteaux,
10^e Vice-présidente



Gilles GAUCHE-CAZALIS
Adjoint au maire
de Nanterre,
11^e Vice-président



Anthony MANGIN
1^{er} Adjoint au maire
de Drancy,
12^e Vice-président



Mathieu DEFREL
Adjoint au maire
de Stains,
13^e Vice-président



Thierry BARNOYER
1^{er} Adjoint au maire
de Maisons-Alfort,
14^e Vice-président



Jean-Pierre RIOTTON
Conseiller municipal
délégué de Sceaux
15^e Vice-président

Membres du Bureau



Oben AYYILDIZ
Conseiller municipal
d'Épinay-sur-Seine



Boris DEROOSE
Conseiller municipal
délégué de Saint-Denis



Jean-Baptiste BARFETY
Adjoint au maire
de Gonesse



Rachida KABBOURI
Conseillère municipale
de Vitry-sur-Seine



Arnaud LETELLIER-
DESNouvRIES
Adjoint au maire
de Bonneuil-sur-Marne



Ling LENZI
Adjoint au maire
d'Aubervilliers



Jean-Pierre CHAFFAUD
Président de Sud-Eleg

Groupe SIPPERIC



Florence
CROCHETON-BOYER
Présidente
de la SEM SIPEnR



Jean-Marie VILAIN
Président de la SEER



Anthony MANGIN
Président de Génयो



II ÉLECTRICITÉ

Compétence historique et premier levier de mutualisation, l'électricité fait partie intégrante du cœur de mission du SIPPAREC. Autorité concédante, le Syndicat contrôle la qualité de distribution et fourniture de l'électricité. Il veille également au bon niveau d'investissement sur le réseau, pour le compte des collectivités qu'il représente. Directement lié au contrat de concession, le fonds de partenariat finance les mesures en faveur de la transition énergétique.

1^{re}

concession électricité de France

+ 5 %

de la consommation électrique française

84

collectivités représentées, défendues et parties prenantes sur les enjeux d'électricité

1,8

million de points de livraison d'électricité

L'objectif de

0

fil aérien d'ici 2029

1

fonds de partenariat qui met à disposition des collectivités des ressources exceptionnelles

La loi de 1906 a créé le régime des concessions et a placé la distribution publique d'électricité sous la responsabilité des collectivités locales qui se sont souvent regroupées en syndicats intercommunaux comme le SIPPAREC, pour la gérer. Pour le compte des collectivités qu'il représente, le SIPPAREC a donc pour mission de contrôler le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité géré par EDF/ Enedis dans le but de garantir un service public de qualité.

1^{re} concession électricité de France

Outre sa mission historique de contrôle du service public de l'électricité, le SIPPAREC assure également la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux, gère le contrôle et la perception de la taxe locale pour l'électricité. Par ailleurs, un fonds de partenariat négocié dans le cadre du contrat de concession met à disposition des collectivités des ressources financières exceptionnelles pour les projets en faveur de la transition énergétique.

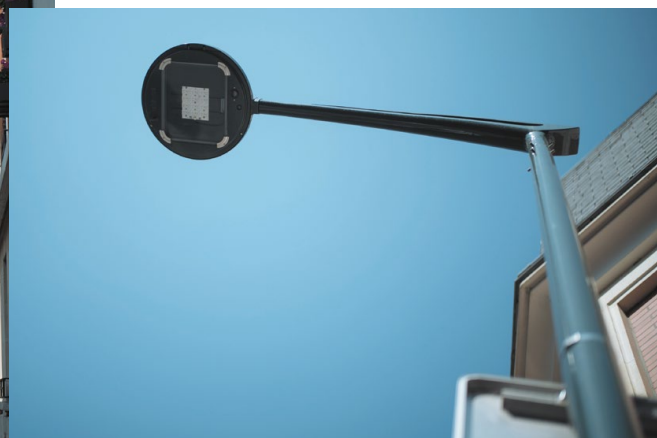
Garantir un service juste et qualitatif

Dans l'exercice des missions que lui ont confiées les collectivités territoriales, le SIPPAREC a 2 préoccupations essentielles :

- **Le prix de l'électricité** payé par le consommateur final.
- **La qualité du service** et une attention particulière sur la qualité du réseau qui a tendance à se détériorer depuis plusieurs années, notamment avec l'allongement des temps de coupure et des délais de rétablissement, les délais de raccordement qui posent la question du niveau des investissements sur le réseau, son maintien à un niveau adapté et la pertinence des choix d'investissement du concessionnaire quand $\frac{2}{3}$ des postes de distribution publique ont plus de 30 ans.

+ de 12 M€

de subventions pour soutenir les actions en faveur de la transition énergétique en 2020



Vigilance et exigence de la commission électricité

La nouvelle gouvernance mise en place en septembre 2020 a décidé de créer une commission électricité. Cette commission est chargée d'étudier et de préparer les décisions du Comité syndical.

Elle est coprésidée par Rachida KABBOURI (Vitry-sur-Seine) et Jean-Pierre RIOTTON (Sceaux). En sont membres : Daouda KEITA (Bagnolet), Samuel BESNARD (Cachan), Dominique GAULON (Dugny), Despina BEKIARI (Fontenay-aux-Roses), Loïc DAMIANI (Fontenay-sous-Bois), Rachid MAIZA (La Courneuve), Séverine DELBOSQ (L'Île-Saint-Denis), Thierry BARNOYER (Maisons-Alfort), Pierre AUBRY (Neuilly-sur-Seine), Baptiste GERBIER (Noisy-le-Sec), Patrick LEROY (Rungis), Jean-Pierre CHAFFAUD (Sud-Eleg), Claude LESEUR (Valenton), Albertino RAMAEL (Vitry-sur-Seine).

– À savoir

Le Comité syndical du 6 février 2020 a émis un avis très réservé sur le projet de Plan pluriannuel d'investissement 2020-2023. Le comité jugeait en effet l'engagement financier d'Enedis insuffisant pour répondre aux objectifs techniques du schéma directeur des investissements qui s'achève en 2029. Enedis a depuis refusé d'ouvrir les discussions. En revanche, l'incertitude sur la longueur de réseaux dits « fils nus » (technologie aérienne posée jusque dans les années 1960 et incidentogène) a pu être levée : fin décembre 2019 il restait 78 km de réseaux à enfouir. Enedis s'était engagé en 2011 à enfouir l'intégralité de ces réseaux avant fin 2021, engagement qui ne sera pas tenu.

Alerte sur les prix de l'électricité

Le SIPPEREC est depuis longtemps attentif à l'évolution des prix de l'électricité. Il est en effet autorité concédante de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés pour 1,2 million d'usagers et acheteur de plus de 2 TWh pour plus de 500 adhérents.

Une forte volatilité à la hausse des prix de l'électricité

L'année 2020 avait été marquée par un **fort recul des consommations électriques** (jusqu'à -30% durant le premier confinement). La fin de l'année 2021 est quant à elle marquée par une forte hausse des prix de l'électricité sur le marché qui font craindre une augmentation importante (7 à 10%) des prix des tarifs réglementés de vente début 2022. Cette évolution, si elle survenait, aurait **des conséquences négatives à la fois sur la reprise économique et sur la précarité énergétique** pour des populations déjà fragilisées par la crise sanitaire. Le SIPPEREC est déjà intervenu dans le débat public en appelant à un meilleur partage de la rente nucléaire et formulant de nouvelles propositions afin de limiter autant que possible les hausses de prix de l'électricité pressenties dans la presse.

Un dialogue constructif avec le régulateur sur les tarifs du réseau

Un tiers de la facture d'électricité correspond à la **rémunération du gestionnaire de réseau**. Depuis plus de 10 ans, le SIPPEREC contribue activement aux débats avec le régulateur sur l'élaboration des différents tarifs. Il s'assure en particulier que les droits des collectivités (propriétaires des réseaux) sont respectés et les intérêts des usagers défendus.



+ 1,39 %

de hausse par an en moyenne pour la période du TURPE 6 (2021-2025)

Coupures d'électricité : aucune amélioration

Dans sa qualité d'organisateur du service public de l'électricité pour le compte des collectivités, le SIPPEREC contrôle les missions exécutées par le concessionnaire, afin de prévenir et limiter les incidents et coupures en nombre et en temps et ainsi protéger le consommateur final.

Des alertes en progression

En 2016, le SIPPEREC et Enedis ont signé **un accord de méthode qui organise la remontée d'informations au Syndicat** lors d'incidents touchant les postes sources ou le réseau concédé et entraînant des coupures équivalentes à plus de 100 000 clients/minute. 69 incidents de ce type ont été notifiés en 2020 par le concessionnaire au SIPPEREC. **Ces signalements sont en progression et davantage dans le respect des délais contractuels.**

Toutefois, le caractère lacunaire des informations transmises oblige toujours le SIPPEREC à faire des hypothèses sur la cause des incidents ainsi que sur les mesures correctrices et préventives mises en œuvre par Enedis pour assurer la qualité du service public de la distribution d'électricité.

69

incidents de coupure de l'ordre de 100 000 clients/minute en 2020

36

minutes, c'est le temps moyen de coupure d'un usager en 2020, contre un objectif contractuel d'Enedis de 25 minutes d'ici fin 2029

– À savoir

En 2016, Enedis et le SIPPEREC ont signé un avenant au contrat de concession fixant pour objectif à Enedis d'atteindre 25 minutes de coupure annuelle moyenne par usager à la fin de la décennie, contre un point de départ de 35 minutes. Aucune inflexion de ce temps de coupure n'est observée à ce jour, ce qui explique l'exigence du SIPPEREC quant aux investissements réalisés par Enedis.



Enfouissement : une avancée contrastée mais constante

Le SIPPEREC accompagne les communes dans leurs travaux d'enfouissement des câbles de réseaux aériens. Il finance et assure, seul ou en coordination avec Enedis, la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux électriques. C'est un de ses cœurs de métier.

Une prise en charge intégrale

La clé de la réussite d'une opération d'enfouissement réside dans une bonne coordination des acteurs associés au projet, sans oublier les riverains. Ces travaux sont pris en charge à 100 % par le SIPPEREC et jusqu'à 50 % pour l'enfouissement ou le renouvellement du réseau d'éclairage public, si ces travaux sont coordonnés avec ceux du réseau de distribution d'électricité. L'objectif est d'achever en totalité l'enfouissement du réseau électrique d'ici 2029.

Quatre bonnes raisons d'enfouir les réseaux :

- **Sécurité** : éviter les risques de chute du réseau électrique.
- **Esthétique** : embellir le cadre de vie et optimiser la circulation piétonne.
- **Économie** : mutualiser les frais structurels et réduire les coûts.
- **Qualité** : améliorer la distribution via un réseau souterrain.

2029 :

objectif « zéro fil aérien »
sur le territoire de la concession



Raccordements : une expertise pour maîtriser les coûts et les délais

Le SIPPAREC propose aux collectivités compétentes en matière d'urbanisme de les assister dans l'instruction des propositions techniques et financières et des devis émis par Enedis afin de vérifier si elles doivent s'acquitter d'une contribution financière et gérer les échanges avec Enedis et les éventuels désaccords dans les raccordements au réseau public de distribution électrique des immeubles neufs.

Une vigilance source d'économies importantes

En 2020, sur 72 dossiers de raccordement analysés, seul 1 était conforme, avec des conséquences financières non négligeables puisque le montant moyen d'une proposition technique et financière émise par Enedis est de 13 932 €, alors que le chiffre moyen établi par le SIPPAREC est de 1 141 €. Un écart extrêmement important qui permet aux collectivités de faire des économies substantielles.

Dans

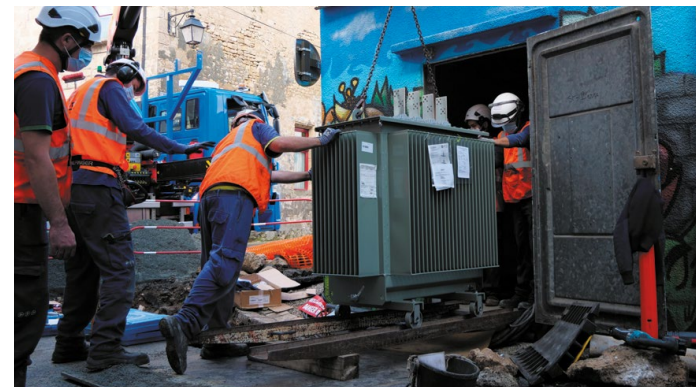
90 %

des cas,
Enedis appelle
à tort une contribution
auprès des villes

Un délai moyen de

5 mois

pour les
raccordements
électriques



Une expertise reconnue auprès des aménageurs

Le SIPPAREC apporte également son expertise sur l'évolution des réseaux de distribution aux aménageurs qui le souhaitent - 13 actuellement - pour l'étude de la desserte électrique d'un projet et pour la maîtrise du budget de raccordement à l'électricité dans le cadre des opérations d'aménagement.

À noter, avec une moyenne de 5 mois, les délais de raccordement sont anormalement élevés et continuent à se dégrader.

Un fonds de partenariat essentiel pour la relance

Le fonds de partenariat est une particularité du contrat « historique » de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente conclu avec Enedis et EDF pour 81 communes de la Petite Couronne parisienne.

Des modalités d'utilisation du fonds de partenariat assouplies

En 2020 ce fonds a financé :

- **1 420 038,22 € au titre de l'enfouissement** du réseau électrique basse tension en technologie dite « torsadée » sous maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC (l'enfouissement du réseau basse tension en technologie « fils nus » est réalisé par Enedis sur ses fonds propres).
- **4 706 608 € au titre de l'enveloppe dite de transition énergétique** pour des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie au titre des travaux d'éclairage public (passage aux LED), de la rénovation énergétique des bâtiments communaux éligibles aux Certificats d'économie d'énergie (CEE), et l'achat des véhicules électriques pour atteindre 20 % du parc communal de véhicules et l'installation d'infrastructures de charge associées.

Ce fonds de partenariat a été peu consommé par rapport aux années antérieures, largement du fait des différents confinements. Afin de favoriser la relance économique, le SIPPEREC a fait le choix d'augmenter considérablement la dotation disponible pour les communes, la portant à 11 M€. Chaque commune dispose désormais d'une enveloppe allant de 180 k€ à 1,4 M€ pour leurs actions en faveur de la transition énergétique.

Des mesures renforcées contre la précarité énergétique

Le **Fonds social précarité efficacité énergétique (FSPEE)** offre la possibilité aux CCAS qui le sollicitent d'aider à la lutte contre la précarité énergétique en contribuant au paiement des factures d'électricité des abonnés EDF au tarif réglementé bleu (qu'ils soient ou non bénéficiaires du Tarif de première nécessité (TPN)), en achetant des ampoules basse consommation ou encore en initiant des actions de diagnostic énergétique. **Ce fonds existe depuis plusieurs années, mais en 2020 et 2021, il a été lui aussi réévalué pour faire face à l'augmentation de la précarité énergétique.** EDF a par ailleurs accepté de reporter en 2021 les sommes non consommées en 2020 à cause de la crise sanitaire.

Jusqu'à

1 400 000 €

d'aides aux communes pour les mesures en faveur de la transition énergétique

Plus de

11 millions

de dotations en 2020

A photograph of a rooftop solar panel array. The solar panels are blue and arranged in a grid pattern. In the foreground, there is a green roof with dense, low-growing vegetation in shades of red, orange, and green. The text is overlaid on the image.

III ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'Île-de-France est une région dépendante de l'énergie produite ailleurs : la densité de la population et la pression foncière ne permettent pas de couvrir l'intégralité des besoins avec la seule production régionale. Une situation qui doit et peut changer, notamment avec les solutions proposées par le SIPPAREC, premier producteur public francilien d'énergies renouvelables :

5

réseaux de géothermie répartis sur 11 communes et

2

projets à l'étude

101

centrales photovoltaïques exploitées dans 50 villes, pour une puissance cumulée de près de 5 MWc

12

grands parcs au sol solaires financés par la SEM SIPPAREC et

270

toitures solaires

1

centrale de production et de distribution d'hydrogène vert

1

SEM, SIPPAREC

1

SPL, la Société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER)

1

régie, GENYO

Le SIPPAREC est à l'écoute et aux côtés de ses collectivités adhérentes pour développer une production d'énergies renouvelables adaptée aux caractéristiques des territoires, ainsi qu'aux souhaits et besoins des acteurs locaux.

« Couteau suisse » des énergies renouvelables

Pour mettre en œuvre les projets des collectivités en matière de production d'énergies renouvelables, le SIPPAREC adapte et innove ses modes de gestion en fonction du contexte et des besoins des Villes.

Par exemple concernant la géothermie, sur les cinq réseaux déjà réalisés, trois le sont en **Délégation de service public (DSP)** attribuée à des opérateurs privés (Dalkia et Engie - Cofely Solutions), un réseau est en DSP attribuée à une Société publique locale (SPL) dont le SIPPAREC et les Villes sont actionnaires et un réseau est en **maîtrise d'ouvrage directe**.

Par ailleurs, le SIPPAREC a créé, en 2014, une société d'économie mixte SIPEnR pour démultiplier ses investissements dans la transition énergétique. L'activité de la SEM se développe largement par des sociétés de projets, en y associant systématiquement les citoyens et les collectivités des territoires concernés. **La SEM SIPEnR finance, construit et exploite des projets en Île-de-France mais également sur d'autres territoires, toujours en partenariat avec des collectivités.**

Acteur du plan de relance

Pendant la crise sanitaire et dès le premier confinement, le SIPPAREC a très rapidement pris des mesures d'organisation pour **garantir la continuité de ses missions de service public, avec la mise en place de plans de continuité d'activité, en lien étroit avec les délégataires et prestataires**. Ainsi, les calendriers des chantiers et de maintenance ont été respectés, tout en veillant à la protection des salariés et des agents.

Par ailleurs, le **SIPPAREC est pleinement acteur du plan de relance** en accompagnant les collectivités dans leur transition énergétique avec la mise en place de solutions innovantes pour une croissance vertueuse.

Porteur de projets et d'innovation : la commission ENR

Les statuts du SIPPAREC prévoient la possibilité de créer des commissions de travail thématiques et la nouvelle gouvernance, mise en place en septembre 2020, a décidé d'en créer une sur les énergies renouvelables. Cette commission est chargée d'étudier et de préparer les décisions du Comité syndical.

Elle est coprésidée par Samuel BESNARD (Cachan) et Marie-Pierre LIMOGES (Courbevoie). En sont membres : Geneviève ÉTIENNE (Le Kremlin-Bicêtre), Oben AYYILDIZ (Épinay-sur-Seine), Rachid MAIZA (La Courneuve), Florence CROCHETON-BOYER (Saint-Mandé), François ÉLIE (Marolles-en-Brie), Rodéric AARSSE (Malakoff), Pierre CRESPI (Clamart), Boris DERROUSE (Saint-Denis), François DARCHY (Versailles), Marie LECLERC-BRUANT (Fresnes), Séverine DELBOSQ (L'Île-Saint-Denis), Mélodie CHALVIN (Châtillon), Jean-Pierre CHAFFAUD (Sud-Eleg), Olivier CAPITANIO (Maisons-Alfort), Bertrand VOISINE (Vanves), Nacime AMIMAR (Pantin), Rachida KABBOURI (Vitry-sur-Seine), Paul BENSOUSSAN (Bagneux), Henri PETTENI (Saint-Maur-des-Fossés), Pascal LESSELINGUE (L'Hajj-les-Roses).

Photovoltaïque

Le SIPPAREC accompagne les collectivités d'Île-de-France qui souhaitent produire de l'énergie solaire sur leurs bâtiments publics. Il s'agit d'un accompagnement à la carte pour financer, installer et/ou exploiter des centrales solaires photovoltaïques en fonction des besoins des collectivités et de la configuration des projets et des bâtiments.



Une expertise reconnue

L'enjeu du mix énergétique implique aujourd'hui le photovoltaïque. Dans un contexte financier maîtrisé, un accompagnement par des acteurs compétents sur ces sujets est recherché par les collectivités. Par son expertise, le SIPPAREC se positionne ainsi comme un interlocuteur de premier rang et propose **une gestion de bout en bout des projets photovoltaïques** :

- Réaliser une opération photovoltaïque dans le cadre de la rénovation d'une toiture.
- Être accompagné de la phase d'études jusqu'à la mise en service pour la réalisation d'une opération photovoltaïque sur un bâtiment neuf ou une réhabilitation.
- Confier en gestion une installation déjà existante.

– À savoir

Au 1^{er} janvier 2022, la Réglementation environnementale 2020 – dite RE 2020 – s'appliquera pour que les futurs bâtiments aient davantage recours à des sources d'énergies renouvelables pour compenser leur consommation. En particulier, le photovoltaïque pourra contribuer à cet objectif.

15

années d'expérience auprès de plus de 60 collectivités

100^e

centrale photovoltaïque inaugurée par le SIPPAREC fin 2020, dont 12 sur des lycées de la Région Île-de-France

Une quinzaine de projets sont en cours de développement

Témoignage

« La réglementation autour du photovoltaïque est très contraignante. Il y a beaucoup d'évolutions. Sans le SIPPAREC, il aurait fallu une personne dédiée pour suivre le sujet au sein de la collectivité. »

Philippe Onal
Directeur du patrimoine bâti
de la ville de Clamart

Géothermie

L'Île-de-France a besoin d'accroître sa production d'énergies renouvelables et bénéficie pour cela d'un important potentiel de géothermie profonde. Un contexte très favorable sur lequel s'appuie le SIPPAREC pour proposer son expertise aux collectivités. De l'étude d'opportunité à la production, en passant par les financements, le SIPPAREC donne aux collectivités les outils pour décider et mettre en œuvre un réseau de chaleur à base de géothermie profonde.

Des projets maîtrisés à chaque étage

Pour le compte des Villes qui lui ont délégué leur compétence, qui ont un potentiel sur leur territoire et souhaitent s'engager sur un tel projet, **le SIPPAREC porte le montage technique et financier des opérations, la mise en œuvre et le suivi d'exploitation** sur la durée du contrat.

2020 a été l'année de concrétisation du 5^e projet mené par le SIPPAREC et le premier en maîtrise d'ouvrage publique : **le réseau Génयो, sur le territoire des communes de Bobigny et Drancy**. Les travaux de forage ont duré au total 18 mois, 7 j/7, 24 h/24 pour effectuer le forage de quatre puits d'une longueur cumulée de 9 500 mètres et afin de puiser à 1 600 mètres de profondeur une eau chaude de 60 °C. Ce réseau doit chauffer l'équivalent de 20 000 logements à l'automne 2021.

Témoignage

« Sur la commune d'Arcueil, le réseau fonctionne depuis plusieurs années maintenant. Je confirme que faire le choix de la géothermie est un bon investissement et mener le projet avec le SIPPAREC est gage de qualité et la garantie que les choses se font en étroite concertation avec les villes. »

Christian Métairie
Maire d'Arcueil

– À savoir

Géothermie et risques sismiques

Les secousses sismiques déclenchées en Alsace lors de l'hiver 2020 avaient une origine humaine et ont engendré des interrogations sur la sûreté des forages géothermiques franciliens. En région parisienne, l'exploitation de la géothermie « basse énergie » se fait à une profondeur comprise entre 1 500 et 1 700 mètres, dans une couche géologique appelée le Dogger. Cette couche présente des conditions géologiques bien différentes des conditions alsaciennes qui se situent entre 4 000 et 5 000 mètres de profondeur. Une preuve de la bonne maîtrise des risques géothermiques en Île-de-France : aucun incident depuis plus de 40 ans sur les nombreux forages franciliens.



Une forte dynamique de développement

En 2020, la société publique locale créée par le SIPPAREC, la SEER, a débuté le travail d'**extension du réseau** qui dessert déjà 11 000 équivalents logements depuis 2017 sur Grigny et Viry-Châtillon et dont le pilotage public territorial, avec un prix de la chaleur maîtrisé, a fait ses preuves et des émules. Ainsi, dans les prochaines années, avec la réalisation d'un nouveau puits, il est prévu le raccordement de 30 000 nouveaux équivalents logements dont la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, plus grande prison d'Europe.

La géothermie c'est :
un prix stable et compétitif sur

30 ans

non soumis aux fluctuations
du cours des énergies fossiles

2

nouveaux projets à l'étude

50 %

des besoins de l'habitat
en chaleur couverts en moyenne
par un réseau géothermal

Témoignage

« Le réseau de géothermie déployé par la SEER est une réussite technique, économique, sociale et écologique. Tant et si bien que d'autres communes veulent le rejoindre pour bénéficier de ses atouts et qu'il a obtenu la confiance de la Banque européenne d'investissement – une première pour un projet piloté par une société publique locale – pour financer une partie de son extension. »

Philippe Rio
1^{er} Vice-président du SIPPAREC,
maire de Grigny

– À savoir

En 2021, les aides en faveur de la chaleur se diversifient.

Le cumul des Certificats d'économie d'énergie (CEE) aux aides du Fonds chaleur est élargi aux projets de raccordement de bâtiments existants à un réseau de chaleur et une nouvelle aide est créée pour les projets inférieurs à 1 000 MWh. En revanche, le budget du Fonds chaleur est stabilisé à 350 millions d'euros, après une progression de 50 millions d'euros par an depuis 2017.

Hydrogène

L'hydrogène constitue une filière d'avenir pour la région Île-de-France. Il présente de nombreux intérêts pour développer une économie favorable à l'environnement et pourvoyeuse d'emplois. Cette nouvelle énergie permettrait ainsi de couvrir de nombreux besoins, notamment ceux de la mobilité propre.

Un projet de production locale d'hydrogène vert

Le SIPPAREC, via sa SEM SIPEnR et aux côtés de SUEZ, a créé en 2020 la société «H2 Créteil» pour **construire une centrale de production et de distribution d'hydrogène vert** sur l'Unité de valorisation énergétique (UVE) du Syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) à Créteil. Cette première en France sera mise en service d'ici la fin de l'année 2022. Cette innovation permettra de fournir une solution énergétique décarbonée sur les territoires de Grand Paris Sud Est Avenir, Paris Est Marne & Bois, Grand-Orly Seine Bièvre, et plus largement de l'Île-de-France.

Ce projet de station hydrogène à Créteil transformera l'électricité produite à partir de la combustion des déchets ménagers en hydrogène, par un procédé d'électrolyse. Produite localement, **cette solution énergétique décarbonée permettra de fournir de l'hydrogène pour des véhicules publics**, tels que les bus, les bennes à déchets ménagers, les véhicules spéciaux pour les collectivités ou encore les véhicules utilitaires, et ce, sur un territoire connu pour des mobilités intensives à proximité d'Orly et de l'A86.

Une dynamique favorable dans le cadre du Plan hydrogène

L'implantation de cette station, soutenue par l'ADEME et la Région Île-de-France, sur le site du SMITDUVM, s'intègre pleinement dans les politiques locales de transition énergétique et écologique et dans la dynamique du Plan hydrogène français. Ce dernier prévoit de consacrer **7 milliards d'euros d'ici à 2030**, dont 2 milliards d'euros dans le cadre du plan de relance en 2021 et 2022, pour la recherche et le développement **d'une filière créatrice d'emplois et bénéfique pour la qualité de l'air et le climat.**

Témoignage

« Le Groupe SUEZ est fier d'innover au quotidien avec ses partenaires territoriaux comme le SIPPAREC, pour proposer des solutions performantes, locales et décarbonées, comme la création de cette station hydrogène à Créteil. Cette innovation est une première pour le groupe. »

Jean-Marc Boursier
Directeur général adjoint, en charge
de la région France et des opérations
du Groupe SUEZ

– À savoir

Dès 2018, le SIPPAREC avait, aux côtés de l'ADEME, de la Région Île-de-France et de la Ville de Paris, établi des propositions de schémas de déploiement de l'hydrogène sur le territoire francilien. Ces propositions ont été présentées début 2021 à l'ensemble des partenaires et sont désormais devenues les références pour les projets franciliens à l'étude.

500 kg/j

d'hydrogène : c'est la capacité de production et de distribution du site prévue pour 2022, qui permettra ainsi de couvrir l'équivalent de la consommation de 500 voitures parcourant 100 km par jour

Maîtrise de l'énergie

L'énergie la plus vertueuse est celle non consommée. C'est pourquoi depuis plusieurs années le SIPPAREC a développé de nombreux outils en faveur de la maîtrise de l'énergie et sait répondre à la recrudescence des enjeux dans ce domaine.

Maîtriser l'énergie dans les bâtiments publics

Sur le volet de la rénovation énergétique des bâtiments publics, le SIPPAREC propose d'**importantes aides financières et services pour soutenir les collectivités** dans leurs démarches en faveur de la maîtrise de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique. Des moyens qui ont été renforcés et multipliés en 2021, pour participer à la relance économique et répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Faire appel aux solutions du Syndicat c'est :

- **Renforcer la performance énergétique de bâtiments pour lesquels la réglementation devient de plus en plus exigeante.**
- **Dégager des ressources financières importantes.**

Une prise en charge de

30 à 100 %

du montant des travaux

Témoignage

« Près de 50 % de l'énergie consommée par les collectivités provient des bâtiments publics. C'est donc un levier important d'économies qu'on ne peut pas se permettre de négliger. »

Samuel Besnard
Vice-président du SIPPAREC,
adjoint au Maire de Cachan



De nombreuses aides disponibles

Avec le SIPPAREC, les collectivités adhérentes à la compétence électricité peuvent financer :

- des travaux de Maîtrise de l'énergie (MDE) sur leurs bâtiments communaux ou de rénovation de leur éclairage public, l'achat de bornes de recharge ou de véhicules propres, à hauteur de 30 % maximum ;
- la mise à disposition de données pour accompagner leur transition énergétique (100 %) ;
- des actions d'information, d'animation et de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie, à hauteur de 80 % maximum.

Cela se traduit par des aides financières qui vont de 180 000 euros à près de 1,4 million d'euros, selon la population et la superficie de la ville.

1 485 000 €

ont été reversés par le SIPPAREC aux Villes qui ont déposé des certificats d'économie d'énergie (CEE), pour un volume de 137 751 905 KWh cumac

Ce chiffre est en hausse par rapport à l'année 2019, notamment grâce à l'augmentation du prix des CEE en 2020

De 180 000 € à 1,4 M€

d'aides financières, selon la population et la superficie des villes



– À savoir

Le décret tertiaire demande aux collectivités de réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m². L'objectif est de parvenir à une diminution d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050. En effet, le parc tertiaire, s'il ne représente qu'un quart du parc immobilier français, compte pour un tiers des consommations énergétiques, soit plus de 530 TWh toutes énergies confondues. Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre du décret, les Villes doivent dorénavant indiquer leurs consommations énergétiques annuelles et leurs évolutions via la plateforme OPERAT.



IV NUMÉRIQUE

Le SIPPAREC accompagne les collectivités dans l'aménagement numérique de leur territoire, à l'heure où la dépendance aux usages numériques se fait plus forte : aujourd'hui, 1 actif sur 2 en Île-de-France est amené à télétravailler de façon pérenne, tandis que la dématérialisation de toutes les procédures se poursuit avec un objectif affiché d'une bascule à 100%. Depuis plus de 20 ans, le Syndicat développe pour ce faire un patrimoine de réseaux numériques unique, qu'il continue d'enrichir et faire évoluer pour répondre aux nouveaux besoins des territoires.

20

ans d'expertise
et de développement
d'un patrimoine numérique
unique

Objectif

100 %

de desserte très haut débit
d'ici fin 2022

+ de
4 500 km

de réseaux d'initiative
publique en fibre optique
déployés en Île-de-France

14

contrats de délégation
de service public renouvelés

1

observatoire
du très haut débit

2

réseaux d'initiative publique
FTTH et FTTO destinés
à la desserte du grand public
et des professionnels

610 000

locaux desservis par
le très haut débit

La crise sanitaire les a mis en évidence et rendus indispensables : télétravail, télé médecine, enseignement à distance, accès aux services publics... Les usages numériques se multiplient. Cette généralisation du numérique nous contraint mais notre action doit contribuer à en faire un outil d'équité territoriale, notamment grâce à l'accompagnement du SIPPAREC qui propose des solutions pour une transformation numérique ambitieuse, socialement et écologiquement durable, dans l'intérêt des collectivités adhérentes et de leurs habitants.

Numérique et énergies : des complémentarités « intelligentes »

Le SIPPAREC est le seul syndicat à proposer autant de compétences : **électricité, énergies renouvelables, numérique et infrastructures de charge pour véhicules électriques**. Ces multiples compétences recouvrent des usages et des services essentiels dans la vie quotidienne des habitants. Elles concernent des réseaux sensibles, fortement interconnectés les uns aux autres : la transition énergétique est rendue possible par la transition numérique, autant qu'elle l'accompagne ; l'une ne peut réussir sans l'autre. **L'énergie et le numérique doivent ainsi s'alimenter mutuellement pour contribuer à l'évolution des « territoires intelligents »**. Le Syndicat est donc idéalement positionné pour aborder les enjeux en faveur de la convergence des réseaux et s'inscrire dans une dynamique de territoire intelligent, de manière coordonnée, évolutive et en maîtrisant les coûts.

Acteur du plan de relance

Pendant la crise sanitaire et dès le premier confinement, le SIPPAREC s'est organisé pour assurer **la continuité de ses missions de service public**, avec la mise en place d'un plan de continuité d'activité, en lien étroit avec les délégataires et prestataires et a veillé à maintenir les contacts avec ses adhérents, dans un contexte où les services numériques ont été beaucoup sollicités.

Par ailleurs, par ses solutions et ses services, **le SIPPAREC est pleinement acteur du plan de relance et accélérateur de la mise en place de solutions innovantes et génératrices de modernisation des services publics et d'accès au numérique pour tous**.

Activateur d'idées et d'efficacité : la commission numérique

Les statuts du SIPPAREC prévoient la possibilité de créer des commissions de travail thématiques, et la nouvelle gouvernance mise en place en septembre 2020, a décidé d'en créer une sur le numérique. Cette commission est chargée d'étudier et de préparer les décisions du Comité syndical.

Elle est coprésidée par Frédéric SITBON (Asnières-sur-Seine) et Boris DEROOSE (Saint-Denis). En sont également membres : Nadir SLIFI (Argenteuil), Ling LENZI (Aubervilliers), Ernst COULANGES (Villetaneuse), Patrick DONATH (Bourg-la-Reine), Sophie RIGAULT (Saint-Michel-sur-Orge), Marc LECUYER (Villeneuve-Saint-Georges), Mathieu DEFREL (Stains), Didier RASTOCLE (Pierrefitte-sur-Seine), Cyrille GRANDCLÉMENT (Issy-les-Moulineaux), Serge FRANCESCHI (Alfortville), Hélène PECCOLO (Arcueil), Amirouche LAIDI (Suresnes), Gilles GAUCHE-CAZALIS (Nanterre), Henri PETTENI (Saint-Maur-des-Fossés), Claude LESEUR (Valenton), Clément CHASSAIN (Livry-Gargan) et Anthony MANGIN (Drancy).

Infrastructures très haut débit

Le SIPPEREC est chargé d'établir, d'exploiter et de mettre à disposition pour le compte de ses adhérents des réseaux et infrastructures de communications électroniques. Développés depuis plus de vingt ans, uniques par leur importance, ils contribuent fortement à l'aménagement numérique du territoire francilien.

Des infrastructures complémentaires et évolutives

Ces réseaux, mis en œuvre dans le cadre de **délégations de service public** et, pour la plupart, **sans participation financière des collectivités** sont conçus comme complémentaires à ceux déployés par les opérateurs privés.

Ils utilisent des technologies différentes, mais ont tous en commun d'être **constitués de fibre optique et sont donc évolutifs si les investissements nécessaires sont faits pour leur modernisation**. C'est tout l'enjeu de la gestion et du renouvellement des contrats de délégation de service public en cours ou à venir : le SIPPEREC s'emploie à ce que ce soit une opportunité pour moderniser ces réseaux et faire évoluer l'offre de services.

Des réseaux qui reposent sur des technologies variées :

- Fibre jusqu'à l'abonné - Fiber to the home (FTTH)
- Fibre jusqu'au bureau - Fiber to the office (FTTO)
- Réseaux câblés

4

millions d'habitants couverts par les 4 500 km de fibre optique très haut débit

537 000

prises câblées

44

collectivités ainsi desservies

Témoignage

« En Île-de-France, aujourd'hui, on devrait être connecté partout en très haut débit. C'est l'enjeu n° 1 pour répondre aux besoins des habitants, mais aussi aux enjeux de développement économique de nos territoires, ou encore aux nouveaux besoins éducatifs avec le numérique à l'école. »

Mathieu Defrel
Adjoint au maire
de la ville de Stains



Réseaux câblés plaques Sud et Nord et autres réseaux câblés transférés

Avec plus de 537 000 prises câblées raccordables, ces réseaux constituent un maillon essentiel pour l'aménagement numérique des 44 collectivités qu'ils desservent. Ces réseaux peuvent **garantir à court et moyen terme la continuité des services délivrés à toutes les catégories d'usagers** sur les nombreux territoires où les réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH, en anglais Fiber to the home) ne sont pas encore totalement déployés.

Le renouvellement des 14 contrats pour ces réseaux câblés (effectif en 2020 pour la plaque Sud et prévu en 2022 pour la plaque Nord) est l'occasion d'interroger le devenir de ces réseaux publics et de démontrer qu'**investir dans leur modernisation constitue un levier utile pour les territoires, en complément des autres réseaux de fibre à l'abonné déployés par les opérateurs privés.**

Réseaux Sequantic et Europ'Essonne

Le SIPPAREC a initié, entre 2008 et 2011, **le déploiement de ces deux réseaux d'initiative publique FTTH et FTTO destinés à la fois à la desserte très haut débit du grand public et des utilisateurs professionnels** (entreprises, sites publics). Les deux réseaux FTTH desservent aujourd'hui un ensemble de 60 000 prises raccordables déployées sur les territoires des deux communautés d'agglomération de Paris-Saclay et Cœur d'Essonne Agglomération. Les deux réseaux publics sont actuellement déployés et exploités par la société Covage.

En 2018, des **engagements ont été pris par le délégataire Covage pour effectuer des travaux sur ces deux réseaux, afin de permettre d'accélérer l'arrivée des grands opérateurs commerciaux nationaux.** Ces travaux ont pris du retard. Aussi, en mars 2020, le SIPPAREC a mis en demeure le délégataire afin d'obtenir de nouveaux engagements du délégataire pour leur achèvement. En parallèle, la reprise de la commercialisation de ces réseaux, avec l'arrivée des opérateurs nationaux, a été possible à l'été 2020 et a été suivie d'une forte augmentation des demandes de raccordement à la fibre de la part des administrés. Cet afflux de commandes, conjugué aux difficultés générées par la délégation des raccordements des abonnés aux sous-traitants des opérateurs commerciaux dans la cadre du mode STOC, a été à l'origine de difficultés et de problèmes de qualité des raccordements. Ces difficultés techniques et commerciales ont lieu dans un contexte où la société Covage fait l'objet de transactions financières avec la société SFR. Sujet dont se sont saisies les instances européennes et sur lequel le Syndicat a été invité à s'exprimer, dans l'attente de décisions au cours de l'année 2021.

Réseau IRISÉ

Le réseau IRISÉ du SIPPAREC, c'est :

- un réseau métropolitain de fibre de 787 km ;
- un réseau destiné aux professionnels ;
- un territoire de 80 communes desservies ;
- une gestion et un développement à la charge d'IRISÉ, filiale du groupe SFR/Altice.

Un avenant au contrat de concession passé en 2019 prévoit des investissements et un important travail de fiabilisation de la documentation, en vue de **contribuer à l'amélioration du référentiel du réseau et à la préparation de la réversibilité pour le renouvellement du contrat prévu en 2025.** Les études et travaux concernant la réalisation des 300 points de densification supplémentaires prévus sur le réseau avancent. Leur mise en service prévue fin 2021 devrait permettre une **amélioration notable de la desserte du réseau IRISÉ.** Le travail de fiabilisation des données est également bien engagé et participe à la constitution du référentiel de la concession.

Témoignage

« La crise sanitaire et la généralisation du télétravail ont fait exploser les demandes en très haut débit, mais le déploiement de l'infrastructure a pris beaucoup de retard et les raccordements manquent de fiabilité. Depuis plusieurs mois, le SIPPAREC se fait l'écho des élus afin de trouver des solutions pérennes pour un service public de qualité. »

Sophie RIGAUULT
Vice-présidente du SIPPAREC,
maire de Saint-Michel-sur-Orge



Une veille et un contrôle permanent

Le SIPPEREC, en partenariat avec la Métropole du Grand Paris, a mis en place **un observatoire du très haut débit (THD)** depuis 2019 : il s'agit d'un outil d'information sur l'état des déploiements avec des données actualisées tous les trimestres. Il vise à donner aux décideurs locaux une vue sur les avancées et les points de vigilance à avoir pour **faire avancer un aménagement numérique pour tous**.

Les opérateurs doivent mieux faire pour garantir la qualité des raccordements. La montée en charge rapide de la commercialisation sur les réseaux FTTH s'accompagne de dysfonctionnements et de problèmes de plus en plus fréquents sur les raccordements des abonnés, pour lesquels ce service est devenu essentiel.

Le mode de mutualisation des raccordements, désigné sous le terme de « mode STOC », imposé par les grands opérateurs nationaux, confie l'opération de raccordement final de l'abonné à l'opérateur commercial qui délègue souvent ces travaux à une « cascade » de sous-traitants pas assez formés et contrôlés pour effectuer ces opérations dans de bonnes conditions.

L'ARCEP a lancé, en décembre 2020, **une consultation publique destinée à recueillir l'avis de l'ensemble des acteurs concernés** sur les actions à mettre en œuvre en vue de remédier à ces dysfonctionnements et d'améliorer rapidement la qualité de ces raccordements. Le SIPPEREC y a participé et en complément les élus du Comité syndical, en mars 2021, ont adopté un vœu afin de faire entendre la voix des collectivités adhérentes sur une question essentielle pour l'aménagement numérique du territoire, à savoir le bon fonctionnement et la pérennité des réseaux très haut débit.

Témoignage

« L'objectif d'une couverture à 100 % de la zone AMII, soit les territoires destinés à recevoir un déploiement important de réseaux en fibre optique par de grands opérateurs privés, est renvoyé à fin 2022. Le SIPPEREC en prend acte mais pour atteindre cet objectif, il faut veiller à ne pas réduire le rythme des déploiements. D'où l'importance du travail de contrôle et d'alerte du SIPPEREC. »

Serge Franceschi
Vice-président du SIPPEREC,
vice-président de l'AVICCA
et adjoint au maire d'Alfortville

Services numériques

Pour faire face aux besoins numériques, renforcés par la pandémie, le SIPPAREC accompagne les usages et donne les moyens aux collectivités d'assurer leur développement numérique et de garantir un accès équitable aux infrastructures. Aux côtés des réseaux d'initiative publique, c'est une large palette de services qui est proposée et permet aux adhérents de profiter d'un rapport de force favorable face aux opérateurs, dans un secteur complexe, très évolutif et à fort impact économique.

Des solutions adaptées aux nouveaux besoins et enjeux

Les services numériques du SIPPAREC sont regroupés au sein de l'**offre d'achat mutualisé SIPP'n'CO** conçue pour couvrir l'ensemble des problématiques auxquelles les collectivités doivent apporter des solutions pour faire fonctionner leur administration et délivrer des services à leurs administrés. **Cette offre diversifiée est constamment adaptée aux évolutions technologiques et mutations sociétales.**

Les dernières évolutions de l'année 2020 :

- L'essor du télétravail et de l'enseignement à distance nécessitent une adaptation rapide et un équipement accéléré des collectivités.
- La multiplication des cyberattaques en lien avec l'augmentation des usages du numérique.
- L'usage du téléphone mobile progresse, a contrario de la technologie RTC – dite réseau de cuivre – qui sera entièrement remplacée d'ici 2030 par la technologie IP.

Dans ces domaines, le SIPPAREC apporte des solutions concrètes et accompagne les collectivités dans leur mise en œuvre et leur déploiement.

Avec une flotte totale (tous adhérents confondus) de plus de 71 000 lignes mobiles et de plus de 50 000 lignes fixes, le SIPPAREC offre une expertise et une force de mutualisation inégalée dans un secteur d'activité où les enjeux technologiques et économiques sont complexes.

65 %

des démarches administratives des concitoyens sont désormais dématérialisées

20 à 30 %

de trafic Internet en plus

Des usages des téléphones mobiles multipliés

par 3

en 2020

+ 250 %

de cyberattaques en 2020



V
MOBILITÉ
PROPRE

Le SIPHEREC se positionne comme le partenaire privilégié des collectivités pour la mobilité propre. Au regard de l'enjeu de développement de la mobilité électrique sur le territoire francilien, le Syndicat s'engage depuis 2017 pour le développement d'une offre de mobilité et de recharge sur le domaine privé et, plus récemment, sur le domaine public. Avec «la borne bleue», l'objectif est de garantir un accès équitable au service public de la recharge tout en contribuant à l'amélioration de la qualité environnementale.

1

réseau performant

43 196

kg de CO₂ économisés
avec les centaines de bornes
bleues déjà déployées
à fin juin 2021

+ de 500

points de charge déployés
d'ici fin 2021 et

+ de 3 000

d'ici fin 2022

1

grille tarifaire très compétitive

Le rythme de déploiement des infrastructures de charge est décisif pour accompagner le développement de la mobilité électrique, maintenant que l'offre de véhicules s'est élargie et que l'autonomie des batteries a nettement progressé. Le SIPPAREC est au rendez-vous de ce tournant et propose depuis 2019 une solution publique souple pour les collectivités et simple pour les usagers : la borne bleue.

L'avant « borne bleue »

Le SIPPAREC n'a pas attendu l'essor du véhicule électrique pour réfléchir aux enjeux de la mobilité propre et proposer des solutions à ses adhérents. **Dès 2017, le SIPPAREC met à disposition des communes des marchés pour l'installation de bornes de recharge sur le domaine privé des collectivités et pour l'achat de véhicules électriques.** En 2018, le SIPPAREC lance une réflexion sur l'avenir : 2 500 points de charge Autolib' « à l'abandon » sur le territoire des villes adhérentes, qui sont l'opportunité d'une nouvelle offre en recyclant ces équipements et emplacements. Sur la base d'une étude préalable pour la définition du nombre de points de charge et d'une première approche des lieux d'implantation, le SIPPAREC travaille à la constitution d'un réseau répondant au plus près aux besoins des administrés. **Et depuis l'automne 2019, les Villes qui le souhaitent peuvent confier au SIPPAREC le déploiement d'infrastructures de charge :** avec le nouveau réseau « la borne bleue », les adhérents du SIPPAREC ont exprimé la volonté de créer un réseau public qui leur appartient et d'avoir une offre complète, visible et facile sur leur territoire.

Un réseau clé en main pour et avec les villes

Une fois que la commune a délégué sa compétence au SIPPAREC, c'est une solution clé en main qu'il est proposé de déployer : en concertation avec la Ville, le SIPPAREC définit l'emplacement des stations de recharge, le nombre de bornes, le calendrier de déploiement. Les tarifs ont été définis dès l'automne 2019, ici aussi en concertation avec les communes adhérentes. Aujourd'hui, ils se révèlent être les plus attractifs de la petite couronne parisienne.



Un service conçu pour les usagers

Le réseau «la borne bleue» est **facilement identifiable, simple d'utilisation et interopérable**. Il se veut accessible à tous les usagers qu'ils soient particuliers, professionnels, abonnés, non abonnés. Un site Web, une application et un badge ont été déployés en parallèle de la mise en place des premières stations du réseau. **Les utilisateurs ont ainsi à leur disposition les outils pour s'abonner, payer, identifier à distance les points de charge disponibles et pouvoir les réserver**. Leur badge est interopérable : ils peuvent l'utiliser pour se recharger sur d'autres réseaux en France et en Europe.

Moteur d'idées et de coordination : la commission mobilités

Une commission «mobilités» a été créée pour traiter des services apportés aux collectivités pour l'optimisation de leurs mobilités, que ce soit pour l'achat de véhicules propres, les infrastructures de charge électrique et hydrogène ou les infrastructures et services à déployer pour atteindre leurs objectifs.

Elle est coprésidée par Frédéric Sitbon (Asnières-sur-Seine) et Gilles Gauche-Cazalis (Nanterre). En sont membres : Ling LENZI (Aubervilliers), Jérémie RIBEYRE (Bois-Colombes), Pierre AUBRY (Neuilly-sur-Seine), Jean-Baptiste BARFETY (Gonesse), Jean-François DRANSART (La Garenne-Colombes), Patrick LEROY (Rungis), Nadir SLIFI (Argenteuil), Étienne LENGEREAU (Montrouge), Didier RASTOCLE (Pierrefitte-sur-Seine), Robin LOUVIGNE (Vincennes), Anthony MANGIN (Drancy), Marc LECUYER (Villeneuve-Saint-Georges), Pierre LECLERC (Bry-sur-Marne), Daouda KEITA (Bagnolet), Isabelle COVILLE (Levallois-Perret), Hélène PECCOLO (Arcueil), Despina BEKIARI (Fontenay-aux-Roses), Cyrille GRANDCLÉMENT (Issy-les-Moulineaux), Amirouche LAIDI (Suresnes), Dominique GAULON (Dugny), François DARCHIS (Versailles), Rodéric AARRSE (Malakoff), Pascal LESSELINGUE (L'Haÿ-les-Roses).

+ 200 %

de véhicules électriques et hybrides rechargeables en Île-de-France en 2020

En 2030 :

interdiction des véhicules thermiques dans Paris

1

point de charge pour

10

véhicules électriques d'ici fin 2021, selon les recommandations européennes

Témoignage

« La vocation du SIPPAREC est de savoir répondre à la demande des communes. En l'espèce, avec la fin d'Autolib', l'urgence était de sauver le maillage du réseau de recharge constitué. C'est ainsi qu'est née la borne bleue avec le soutien de la Région Île-de-France, permettant ainsi de relancer, améliorer et étendre l'offre.

Sur Levallois, l'intégralité de nos anciens points de charge, tous situés dans nos parkings souterrains, sont progressivement transformés en bornes bleues et de nouvelles infrastructures de charge sont créées. Je me réjouis de ce partenariat qui s'inscrit pleinement dans notre politique locale de mobilité et de transition énergétique. »

Sophie Deschiens
Adjointe au maire de Levallois

Témoignage

« La borne bleue, déployée par le SIPPAREC, a été choisie pour équiper la ville d'Asnières qui possède maintenant 70 points de charge pour un coût intéressant et sans dépenses municipales, grâce au soutien de la Région Île-de-France. Contrairement au chargement des bornes Autolib' qui était très lent (3,2 kW), la borne bleue permet de faire le plein d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable rapidement, les bornes désormais en place allant de 7,4 kW à 22 kW. »

Frédéric Sitbon
Vice-président,
adjoint au maire d'Asnières

– À savoir

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) fixe l'objectif de déployer 100 000 points de charge en France d'ici la fin de l'année 2021.

Pour ce faire, la loi prévoit de nombreuses mesures et notamment la création de schémas directeurs pour accélérer la création de bornes et élargir le maillage des territoires. Ainsi, le déploiement du réseau « la borne bleue » s'appuie sur un schéma directeur partagé avec les collectivités, pour garantir l'accessibilité et l'équité territoriale.



VI ACHATS MUTUALISÉS

Le SIPPEREC propose un large catalogue de marchés et de services à ses adhérents. Flexible, large et évolutive, cette offre s'adapte à tous les besoins des territoires. En passant par le SIPPEREC, les collectivités bénéficient d'économies d'échelle importantes et d'une forte expertise. Le Syndicat se positionne ainsi parmi les premiers acheteurs publics français :

1

guichet unique

8

bouquets SIPP'n'CO

1

service d'achat groupé d'électricité

500

acteurs publics adhérents

Jusqu'à
50 %

d'économie réalisée sur certaines prestations

300

millions d'euros d'achat mutualisé par an

150

marchés publics à disposition

En 2017, le SIPPAREC faisait évoluer son offre de marchés publics et créait la centrale d'achat : SIPP'n'CO. Quatre ans déjà que SIPP'n'CO poursuit son développement et la dynamique de mutualisation au service des besoins des adhérents dans les domaines des transitions énergétique et numérique et aux côtés d'une offre d'achat mutualisé d'électricité très compétitive.

Acteur du plan de relance

La crise sanitaire, qui a décalé le renouvellement des instances (CAO, CDSP), a nécessité des adaptations, mais n'a pas remis en cause la continuité de service et le calendrier de lancement des marchés. Dès le premier confinement, **les services du SIPPAREC ont maintenu les liens avec les adhérents en les accompagnant dans le choix de solutions et dans l'exécution des marchés**, en multipliant les occasions d'échanger et d'être informés, via des **newsletters**, des **webconférences**, des **audits** et des **recueils de besoins** administratifs et techniques en ligne, des **comités de suivi** des marchés...

Adhérer à l'achat mutualisé du SIPPAREC, c'est bénéficier :

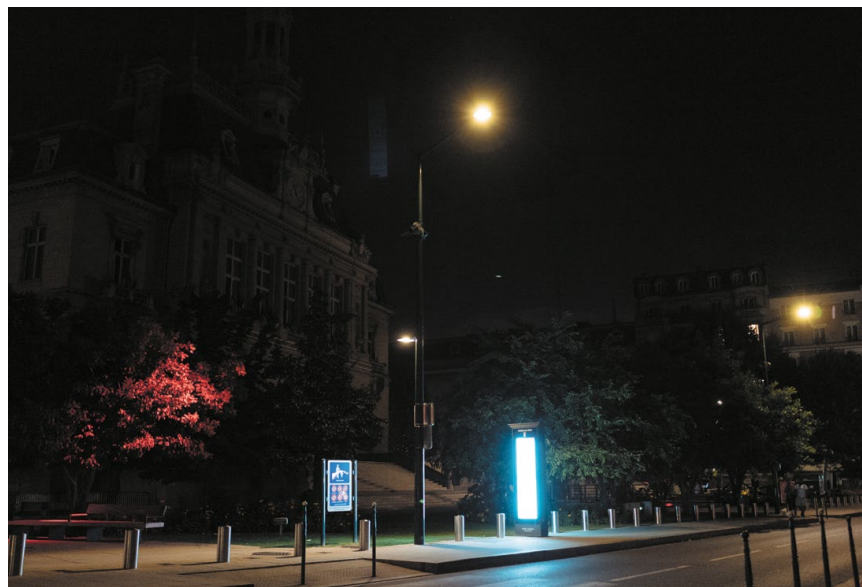
- d'expertises sur des domaines complexes et concurrentiels ;
- de l'expérience dans la conduite de projets opérationnels en Île-de-France ;
- d'une grande sécurité juridique ;
- de la force de la mutualisation qui garantit un rapport qualité-prix hors pair.

+ 500

établissements publics (collectivités, bailleurs sociaux, SEM...) de la région francilienne utilisent SIPP'n'CO et le groupement d'achat électricité

Des marchés pluriannuels qui représentent au total

+ de 1 milliard d'euros



Les évolutions de l'offre numérique

Le SIPPÉREC permet aux collectivités de bénéficier de services diversifiés et performants à des prix compétitifs, qu'il s'agisse de l'aménagement urbain via la vidéoprotection ou des services numériques aux citoyens. Ce faisant, le SIPPÉREC souhaite permettre aux territoires de s'engager dans une démarche pour un territoire intelligent. L'offre de services numériques et de prestations techniques pour le patrimoine de la ville est désormais intégrée dans SIPP'n'CO.

Les nouveautés de l'offre numérique dans SIPP'n'CO

Les prestations techniques pour le patrimoine de la ville ont été enrichies des **marchés de diagnostics Amiante et HAP dans les enrobés de voirie**. Il s'agit d'une offre qui permet aux collectivités de répondre à leur obligation de **diagnostiquer la présence d'amiante et de HAP dans les enrobés de la voirie, avant de réaliser des travaux**. L'adhérent trouvera également une offre d'ingénierie foncière et de prestations topographiques ainsi que des missions pour l'établissement des DT/DICT et pour la détection et le piquetage des réseaux.

L'offre de services numériques aux citoyens comporte à présent un volet mobilier pour **offrir aux collectivités un équipement complet et cohérent de leur politique éducative**, ainsi qu'une offre de solutions pour la gestion de la relation usager et la mise en œuvre du RGPD.

Tous les **marchés de valorisation de l'information géographique** ont été renouvelés dans le bouquet 7 qui leur est dédié.

Fin 2020 a également été marquée par la **publication des marchés de Services de téléphonie et de services de réseaux, Internet et Infrastructures et de marché d'AMO, de services et d'équipement de cybersécurité**.

L'investissement annuel nécessaire à la cybersécurité est évalué entre

5 et 10 %
du budget informatique

2,9

millions sur 6 millions d'actifs en Île-de-France amenés à télétravailler

Une offre adaptée aux conséquences de la crise sanitaire

La mise en place de nouveaux modes de travail à distance est devenue incontournable. L'offre de services d'achat mutualisé de SIPP'n'CO apporte des solutions concrètes et adaptées pour **faciliter le déploiement du télétravail dans les collectivités**, avec un catalogue de services référencés dans une fiche pratique éditée à l'été 2020.

La crise sanitaire a également accéléré la transformation numérique des collectivités. En parallèle, les attaques informatiques se sont multipliées à la vitesse d'une pandémie. Les pirates exploitent les failles des ordinateurs et des réseaux mal protégés. Face à ce fléau, SIPP'n'CO propose là encore des solutions pour **garantir la sécurité de vos systèmes informatiques**. Solutions qui sont réunies dans une fiche pratique qui vient de paraître.

L'adhérent pourra trouver également des solutions pour **l'acquisition de capteurs de CO₂ permettant de mesurer la bonne qualité de l'air des classes d'écoles et autre espace**.

Les évolutions de l'offre maîtrise de l'énergie et performance énergétique

L'énergie la plus responsable est celle qui n'est pas dépensée. Aussi, le SIPPEREC, via SIPP'n'CO, met à disposition un panel de services et de compétences pour accompagner les collectivités dans leur politique de maîtrise de l'énergie. Focus sur quelques-uns de ces outils.

Optimiser l'usage de l'éclairage public

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la performance énergétique et environnementale de l'éclairage public a pour objets d'assister et **d'accompagner les adhérents dans les études, les actions et les travaux pour un usage optimisé de l'éclairage public** : sécurité des installations, maîtrise des consommations d'électricité, maîtrise des coûts, confort des usagers, valorisation de la ville, préservation de la biodiversité, etc.

40 %

des infrastructures d'éclairage public ont plus de 40 ans

60 %

de réduction des consommations énergétiques des bâtiments à usage tertiaire d'ici 2050



Améliorer la performance énergétique du bâti

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la performance énergétique du patrimoine bâti permet de réaliser des diagnostics sur l'ensemble de leur patrimoine, de mettre en place une stratégie énergétique et les outils de mise en œuvre de cette stratégie.

Par ailleurs, pour mettre à l'honneur les collectivités engagées dans des projets concrets de réduction de leurs consommations énergétiques, le SIPPEREC et ALTEREA organisent le **1^{er} challenge décret Tertiaire des adhérents du SIPPEREC au cours de l'année 2021**. Ce challenge est l'opportunité pour les adhérents du SIPPEREC de mettre en avant leurs projets exemplaires visant à réduire leurs consommations et leurs émissions de CO₂.

– À savoir

Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, relatif aux obligations d'action de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, contraint les collectivités à réduire les consommations énergétiques de leurs bâtiments tertiaires de - 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050. Dès aujourd'hui, les décisions doivent être prises pour atteindre ces objectifs ambitieux qui permettront d'améliorer le bilan carbone de la France, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Une nouvelle gamme de véhicules propres

Fin 2020 ont été renouvelés les **marchés publics pour l'acquisition de véhicules électriques** (voitures particulières ; utilitaires de 3 m³ à 8 m³, utilitaires métier compacts 4 roues et 3 roues ; vélos triporteurs de propreté, balayeuses, laveuses trottoirs, scooters, vélos) **et de bornes de recharge électrique** pour vos flottes de véhicules (bornes de 7,4 KWAC à 24 KW DC). Ces offres sont complétées, en 2021, par le renouvellement du marché d'AMO mobilités.

Des solutions pour prévenir la crise sanitaire

Parmi les mesures de prévention contre la Covid-19, la mesure du CO₂ et son maintien à un niveau bas permettent de **s'assurer d'un renouvellement satisfaisant de l'air afin de limiter les risques de contamination**, comme le préconise le Haut Conseil de la santé publique. Le SIPPAREC propose, dans ses marchés, des solutions permettant de **s'équiper de capteurs de qualité de l'air et de CO₂** ou d'acquérir des équipements intégrant de tels capteurs.

Témoignage

« On estime que plus de 40 % des infrastructures d'éclairage public ont plus de 40 ans. Dans les communes, l'éclairage public est le second poste de dépenses énergétiques après le chauffage et l'éclairage intérieur des bâtiments. Grâce à la mise en place d'une réelle stratégie d'aménagement lumineux, les Villes peuvent mettre à la disposition des usagers des ambiances différenciées adaptées à la typologie des quartiers/rues, valoriser le patrimoine communal, diminuer l'impact environnemental et intégrer les riverains dans les décisions prises sur ce sujet. »

Anthony Mangin
Vice-président du SIPPAREC,
adjoint au maire de Drancy

Premier acheteur d'une électricité 100 % verte

L'achat d'électricité proposé par le SIPPAREC se fait dans le cadre d'un groupement de commandes auquel 500 collectivités et acteurs publics ont adhéré et qui disposent désormais d'une offre d'électricité 100% verte à haute valeur sociale et environnementale, grâce à l'attribution d'un marché de fourniture d'électricité verte premium.

Une offre d'électricité verte performante

Ce marché permet de répondre aux besoins de 278 sites pour une consommation annuelle totale de 47 GWh et des montants de dépense de l'ordre de 3 millions d'euros/an (hors TURPE et taxes). Il s'agit d'une offre de fourniture d'électricité directement issue de 3 parcs éoliens situés en France.

Avec son service d'achat d'électricité, **le SIPPAREC fait partie des vingt premiers acheteurs d'énergie nationaux et des dix premiers acheteurs publics**. Il est désormais l'un des premiers à proposer de l'électricité 100% verte avec un haut niveau de traçabilité en Île-de-France.

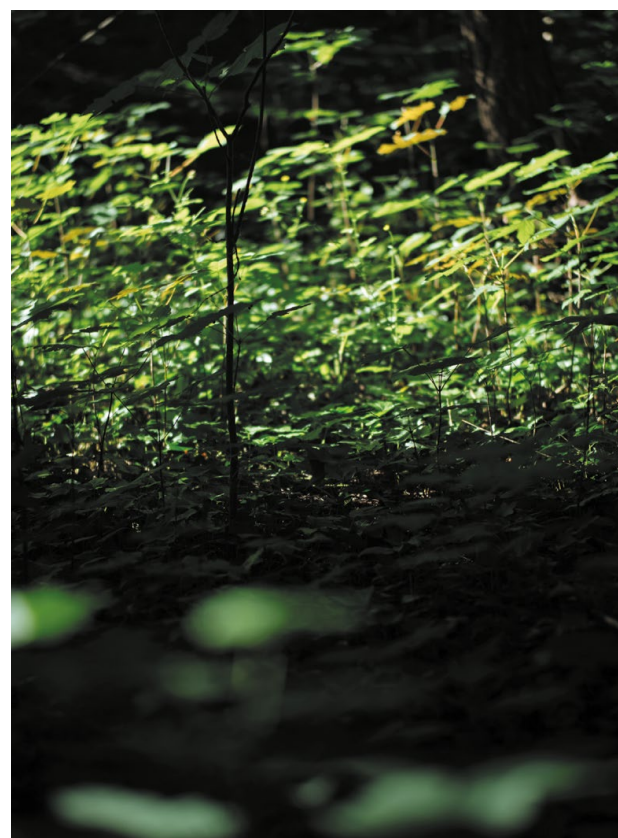
Une offre

100 %

verte

278

sites couverts



L'ATLAS

Collectivités adhérentes à la compétence électricité

La loi de 1906 a créé le régime des concessions et a placé la distribution publique d'électricité sous la responsabilité des collectivités locales. Les communes se sont souvent regroupées en syndicats intercommunaux, comme le SIPPAREC, pour gérer cette compétence. Depuis fin 2006, la distribution et la fourniture d'électricité pour les clients aux tarifs réglementés sont deux services publics locaux, respectivement concédés à ENEDIS (ex-ERDF) et EDF (Électricité de France).

84

adhérents à la
compétence électricité

+ 5 %

de la consommation
électrique française

1^{re}

concession électricité
de France

Légende

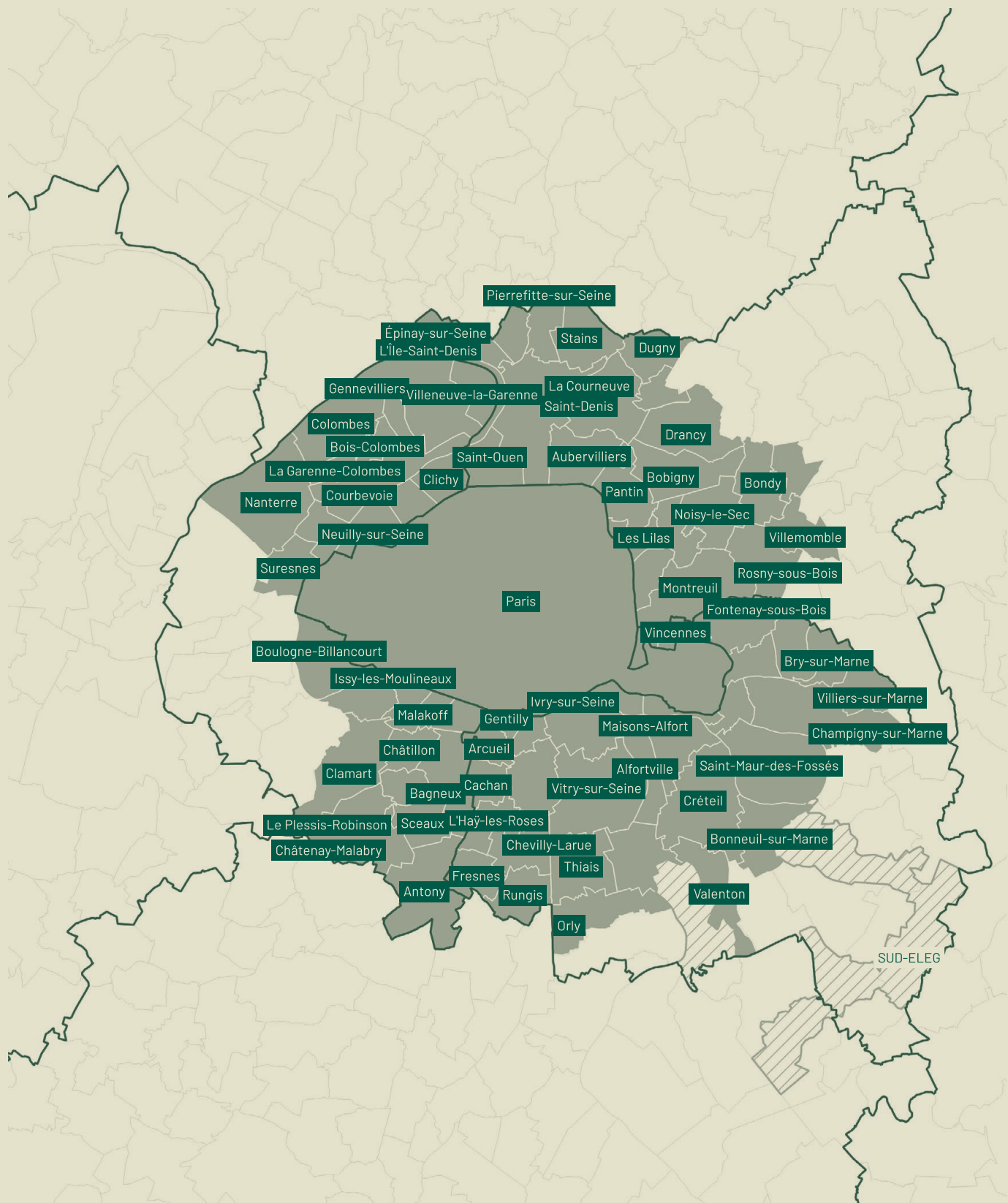


Commune adhérente à la compétence électricité



EPCI adhérent à la compétence électricité

II ÉLECTRICITÉ



Collectivités adhérentes à la compétence développement des énergies renouvelables

Le SIPPAREC dispose de la compétence optionnelle «développement des énergies renouvelables». Il met à disposition des collectivités son savoir-faire, de l'étude des projets à la réalisation et l'exploitation pour toute production d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables locales.

83

adhérents à la
compétence ENR

101

centrales
photovoltaïques

5

réseaux de géothermie

Légende



Commune adhérente à la compétence ENR

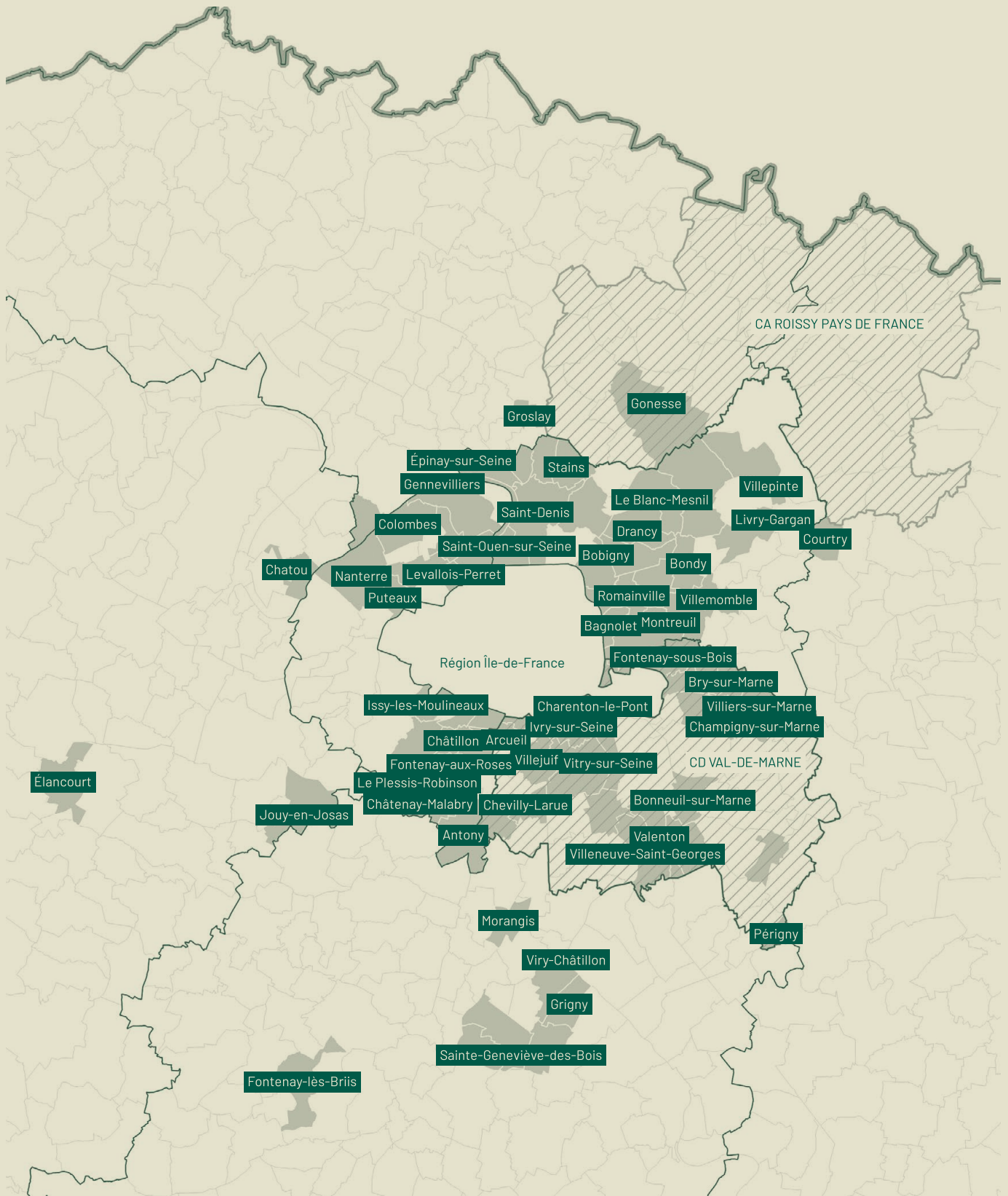


EPCI adhérent à la compétence ENR



Région adhérente à la compétence ENR

III ÉNERGIES RENOUVELABLES



Collectivités adhérentes à la compétence numérique

Le SIPPAREC développe depuis vingt ans en Île-de-France et sur le territoire métropolitain un patrimoine public de réseaux numériques unique par son importance.

En améliorant considérablement l'offre de services apportée aux citoyens, aux acteurs économiques et institutionnels, l'accès au très haut débit constitue un levier d'attractivité des collectivités territoriales. La réduction de la fracture numérique est aussi l'une des conditions nécessaires au développement économique et à l'égal accès pour tous au service public.

92

adhérents à la compétence numérique

15 %

des foyers desservis par les réseaux très haut débit du SIPPAREC sur le territoire métropolitain

+ de 4 500 km

de réseaux d'initiative publique en fibre optique

Légende

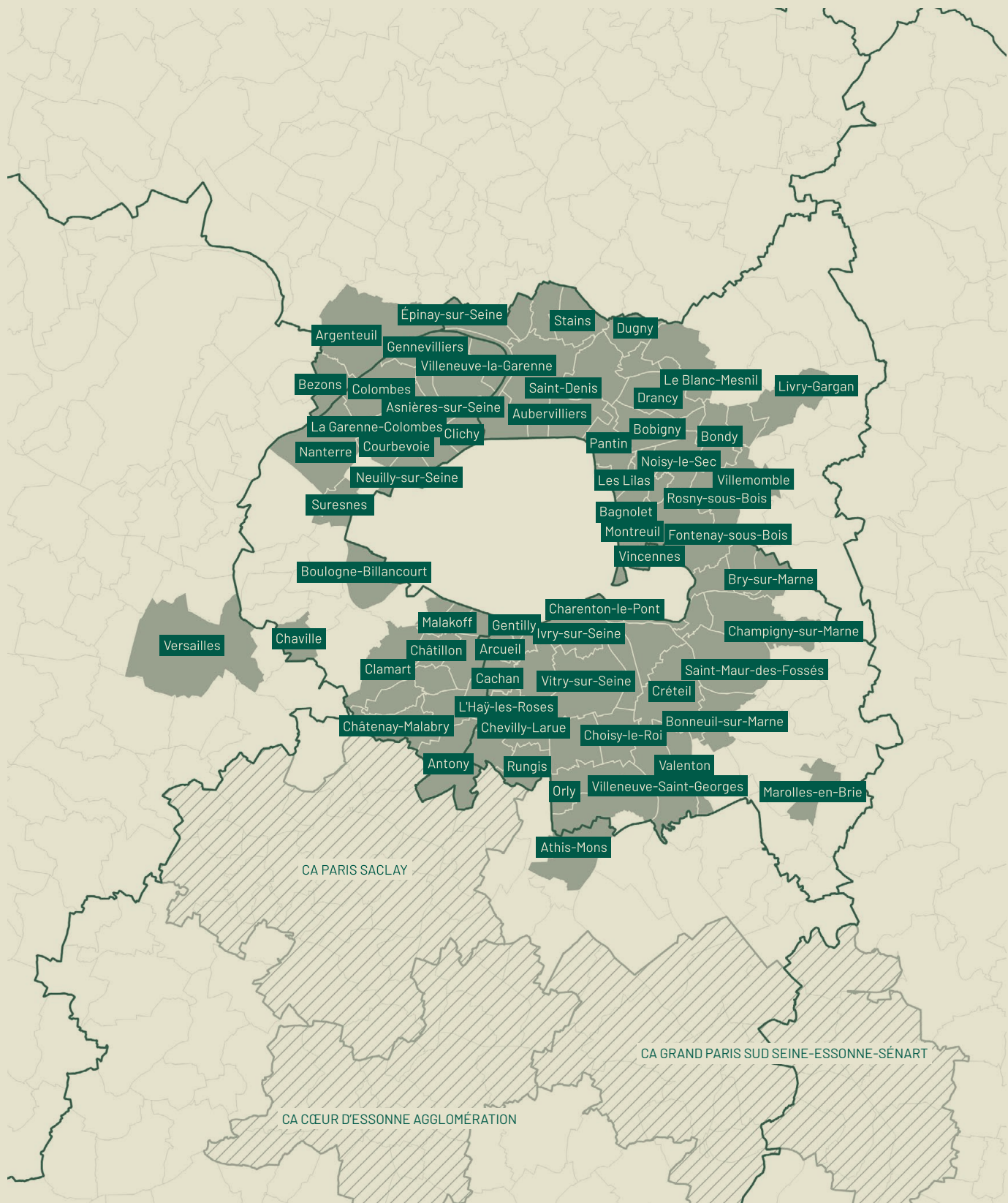


Commune adhérente à la compétence numérique



EPCI adhérent à la compétence numérique

IV NUMÉRIQUE



Collectivités adhérentes à la compétence infrastructures de charge

Au regard de l'enjeu de développement de la mobilité électrique sur le territoire francilien, le SIPPAREC a affirmé en 2019 sa volonté de prendre en charge le déploiement d'un réseau d'infrastructures de charge pour véhicules électriques.

Le SIPPAREC assure l'installation, l'exploitation et la maintenance des bornes de charge sur le domaine public pour le compte des collectivités qui le souhaitent et adhérant à cette compétence.

23

adhérents à la compétence
infrastructures de charge

+ de 3000

points de charge
« la borne bleue »
d'ici fin 2022

Légende

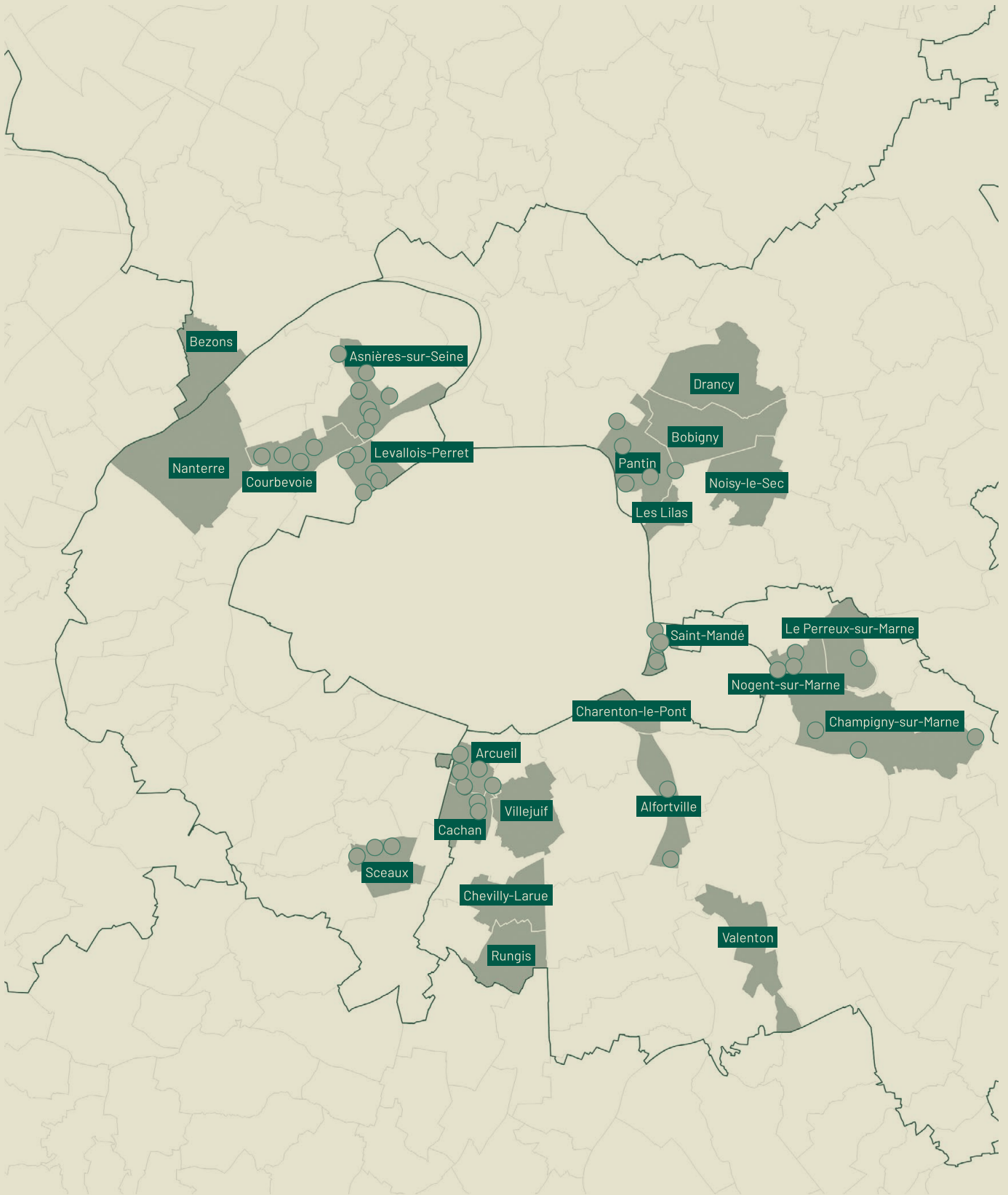


Commune adhérente à la compétence
infrastructures de charge



Stations de recharge pour véhicules électriques

V
MOBILITÉ PROPRE



Collectivités adhérentes à SIPP'n'CO

Acteurs importants de la transition énergétique et numérique, les collectivités et les organismes d'Île-de-France font face à de nouveaux besoins liés aux mutations de notre société. Pour mieux accompagner ces structures, le SIPP'EREC a souhaité faire évoluer l'achat mutualisé avec SIPP'n'CO. L'objectif : proposer plus de services tout en garantissant une relation de proximité.

8

bouquets de services

150

marchés pluriannuels
qui représentent

+ d'1 milliard d'euros

d'achat public

Légende



Commune adhérente à (au moins)
un bouquet SIPP'n'CO

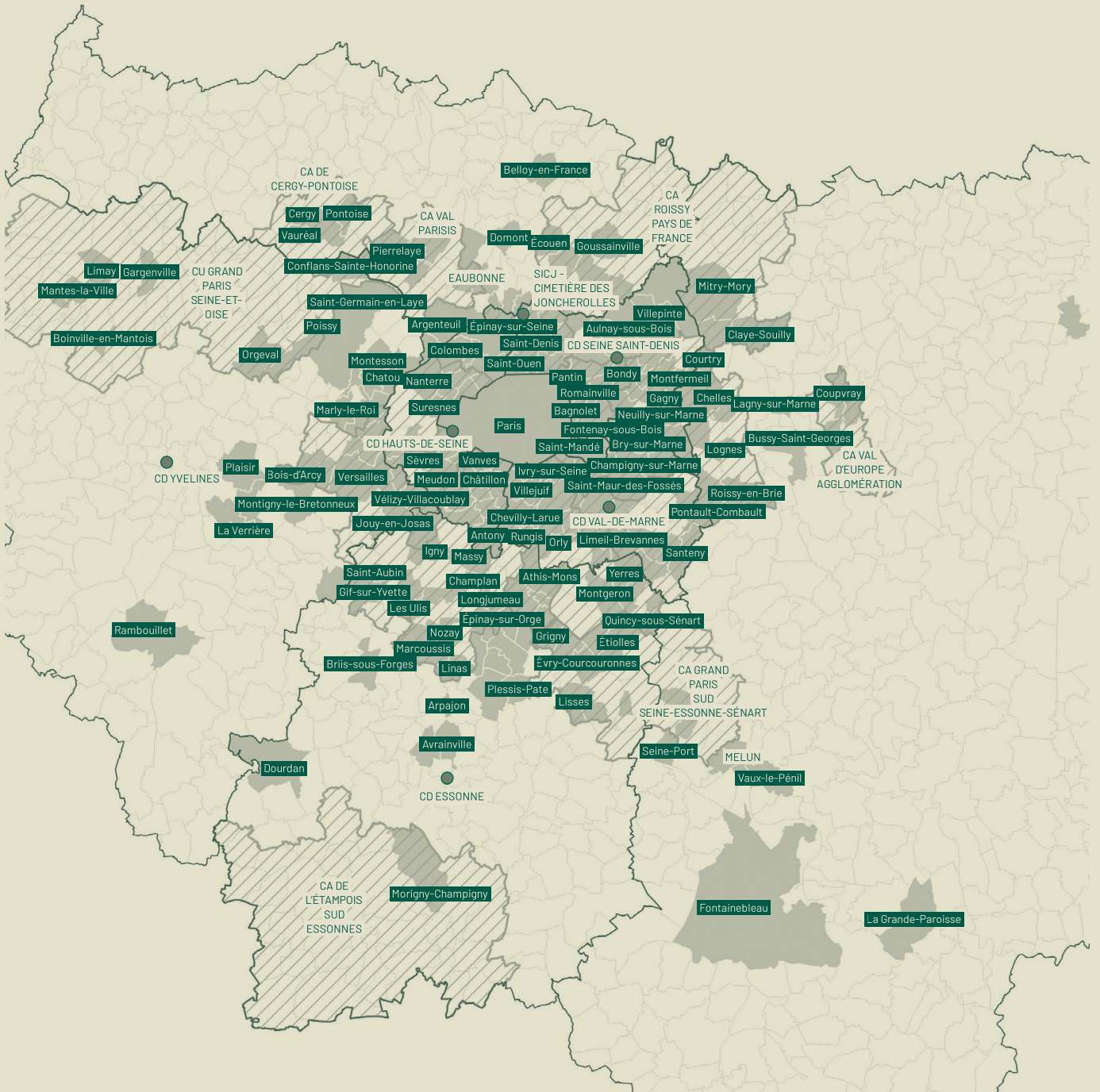


Département ou syndicat adhérent
à (au moins) un bouquet SIPP'n'CO



Conseil départemental ou EPCI adhérent
à (au moins) un bouquet SIPP'n'CO

VI ACHATS MUTUALISÉS



Collectivités adhérentes au GCE

Le SIPPEREC regroupe les besoins de près de 500 collectivités pour bénéficier de l'achat d'électricité au meilleur rapport qualité-prix.

1 des 10

plus gros acheteurs publics d'électricité en France

270

millions d'euros par an pour l'achat d'électricité

1

marché d'électricité verte 100 % renouvelable

Légende



Commune adhérente au GCE

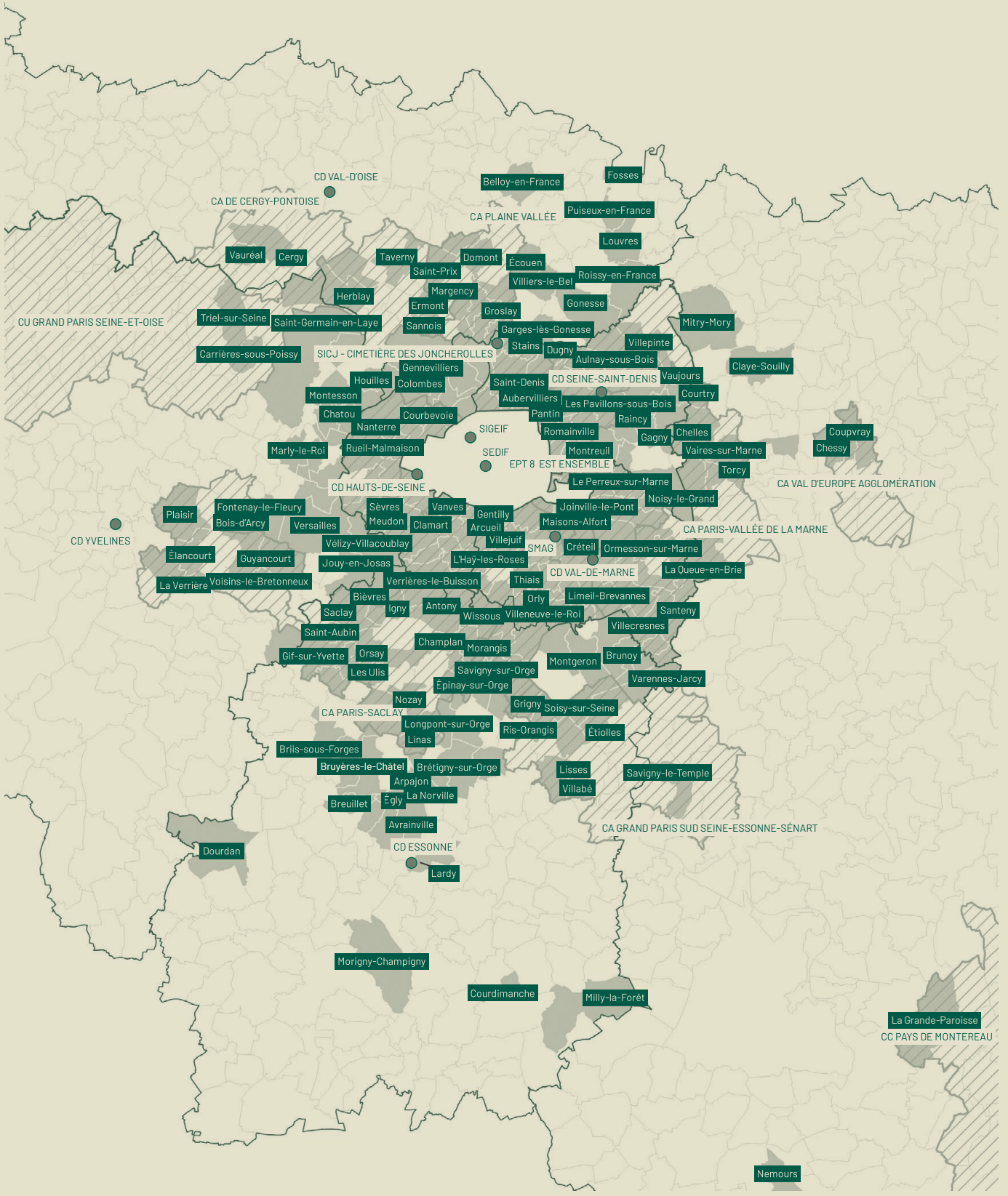


Département ou syndicat adhérent au GCE



Conseil départemental ou EPCI adhérent au GCE

VI ACHATS MUTUALISÉS



LISTE DES DÉLÉGUÉS

Comité syndical

au 1^{er} septembre 2021

→ Légende : Titulaire Suppléant

Communes

Alfortville

Serge Franceschi
Vice-président du SIPPAREC
 Julien Boudin

Antony

Maryse Lemmet
 Bruno Foyer

Arcueil

Hélène Peccolo
 Christian Métairie

Argenteuil

Nadir Slifi
 Maxime Renault

Asnières-sur-Seine

Frédéric Sitbon
Vice-président du SIPPAREC
 Thomas Doublic

Athis-Mons

Patrice Sac
 Nadine Ribero

Aubervilliers

Ling Lenzi
Membre de Bureau
 Pierre Sack

Aulnay-sous-Bois

Fouad El Kouradi
 Olivier Attiori

Bagneux

Paul Bensoussan
 Yasmine Boudjenah

Bagnolet

Douada Keita
 Frédéric Gabin

Bezons

Pascal Beyria
 Nessrine Menhaouara

Bobigny

Abdel Sadi
 Sami Boufetta

Bois-Colombes

Jérémie Ribeyre
 Sylvie Mariaud

Bondy

Laurent Cotte
 Alexandre Amzel

Bonneuil-sur-Marne

Arnaud Letellier- Desnouvries
Membre de Bureau
 Gilles Gatineau

Boulogne-Billancourt

Emmanuel Bavière
 Nicolas Marguerat

Bourg-la-Reine

Patrick Donath
 Joseph Hayar

Bry-sur-Marne

Pierre Leclerc
 Sandrine Villemin

Cachan

Samuel Besnard
Vice-président
 David Petiot

Champigny-sur-Marne

Philippe Dubus
 Wilfrid Bastin

Charenton-le-Pont

Hervé Gicquel
 Fabien Benoît

Chatenay-Malabry

Carl Segaud
 Jean-Louis Ghiglione

Châtillon

Mélodie Chalvin
 Nicolas Bost

Chatou

François Schmitt
 Laurent Malochet

Chaville

Pierre Dubarry De la Salle
 Marc Girondot

Chevilly-Larue

Laurent Taupin
 Philippe Komorowski

Choisy-le-Roi

Vasco Coelho
 Marina Brulant

Clamart

Pierre Crespi
 Mathieu Caujolle

Clichy-la-Garenne

Georges Roux
 Pierre-Marie Gouygou-Vieillefosse

Colombes

Jérémy Desarthe
 Aïssa Ben Braham

Courbevoie

Marie-Pierre Limoge
Vice-présidente
 Jacques Kossowski

Courtry

Grégory Presle
 Dominique Civeyrac

Créteil

Alain Dukan
 Jean-François Dufeu

Drancy

Anthony Mangin
Vice-président
 Jean-Christophe Lagarde

Dugny

Dominique Gaulon
 Chérifa Dia

Élancourt

Frédéric Pelegrin
 Denis Lemarchand

Épinay-sur-Seine

Oben Ayyildiz
Membre de Bureau
 Farid Saidani

Fleury-Mérogis

Marie-Gisèle Belzine
 Albert Lavenette

Fontenay-aux-Roses

Despina Bekiari
 Jacky Gabriel

Fontenay-lès-Bris

Jean-Paul Jacquet
 Francis Frapier

Fontenay-sous-Bois

Loïc Damiani
 Clémence Avognon Zonon

Fresnes

Marie Leclerc-Bruant
 Julien Baillergeau

Gennevilliers

Isabelle Massard
 Laurent Noël

Gentilly

Fatah Aggoune
Vice-président
 Nadine Herrati

Gonesse

Jean-Baptiste Barfety
Membre de Bureau
 Patrice Richard

Grigny

Philippe Rio
Vice-président
 Aurèle Bourgeois

Groslay

Fabien Moinier
 Célia Jousserand

Issy-les-Moulineaux

Cyrille Grandclément
 Tiphaine Bonnier

Ivry-sur-Seine

Méhadée Bernard
 Bernard Quinet

Joinville-le-Pont

Olivier Dosne
 Stephan Silvestre

Jouy-en-Josas

Jean-François Poursin
 François Brejoux

La Courneuve

Rachid Maiza
 Haroon Qazi Mohammad

La Garenne-Colombes

Jean-François Dransart
 Michèle Michelet

Le Blanc-Mesnil

Julien Carré
 Jean-Marie Musquet

Le Bourget

Denis Desrumaux
 Ingrid Adélaïde Beaubrin

Le Kremlin-Bicêtre

Geneviève Étienne
 Jonathan Hemery

Le Perreux-sur-Marne

Hélène Rousselin
 Émilie Vasquez

Le Plessis-Robinson

Benoît Blot
 Frédéric Touadi

Le Pré-Saint-Gervais

Jean-Abel Pécault
 Zuliha Seghiri

Les Lilas

Sander Cisinski
 Christophe Paquis

Les Pavillons-sous-Bois

Marc Sujol
 Patricia Chabaud

Levallois-Perret

Isabelle Coville
 Jacques Poumette

L'Haÿ-les-Roses

Pascal Lesselingue
 Daniel Aubert

L'Île-Saint-Denis

Séverine Delbosq
 Stephen Lecourt

Limeil-Brevannes

Manuel Albuquerque
 Kamel Nebbache

Livry-Gargan

Clément Chassain
 Henri-Louis Carratala

Maisons-Alfort

Thierry Barnoyer
Vice-président
 Olivier Capitanio

Malakoff

Rodéric Aarsse
Vice-président
 Martin Vernant

Marolles-en-Brie

François Élie
 Pauline Bohnert-Bisquer

Montreuil

Yann Leroy
Dominique Glemas

Montrouge

Étienne Lengereau
Camelina de Pablo

Morangis

Quynh Ngo
Serge Houziel

Nanterre

Gilles Gauche-Cazalis
Vice-président
Nadège Magnon

Neuilly-sur-Seine

Pierre Aubry
Éric Schindler

Nogent-sur-Marne

Jacques J.-P. Martin
Président
Christophe Ippolito

Noisy-le-Sec

Baptiste Gerbier
Thimotée Gauthierot

Orly

Franck-Éric Baum
Jean-François Chazottes

Pantin

Nacime Amimar
Rida Bennedjma

Paris

Antoine Guillou
François Vauglin

Périgny-sur-Yerres

Gérard Brun
Gilles Trouve

Pierrefitte-sur-Seine

Didier Rastocle
Dominique Carré

Puteaux

Joëlle Ceccaldi-Raynaud
Vice-présidente
Bernard Gahnassia

Romainville

Hakim Saidj
Marc Elfassy

Rosny-sous-Bois

Fabrice Le Floch
Patricia Vavassori

Rungis

Patrick Leroy
Patrick Attard

Saint-Denis

Boris Deroose
Membre de Bureau
Laurent Monnet

Saint-Mandé

Florence Crocheton-Boyer
Vice-présidente
Matthieu Stencel

Saint-Maur-des-Fossés

Henri Petteti
Philippe Cipriano

Saint-Maurice

Michel Budacki
Robert Archambault

Saint-Michel-sur-Orge

Sophie Rigault
Vice-présidente
Muriel Mosnat

Saint-Ouen-sur-Seine

Sabrina Decanton
Jonathan Caro

Sainte-Geneviève-des-Bois

Franck Chauveau
Brahim Ouarem

Sceaux

Jean-Pierre Riotton
Vice-président
Emmanuel Goujon

Stains

Mathieu Defrel
Vice-président
Jean-Claude de Souza

Suresnes

Amirouche Laidi
Fabrice Bulteau

Thiais

Richard Dell'Agnota
Alexandre Caussignac

Valenton

Claude Leseur
Gilles Barges

Vanves

Bertrand Voisine
Ury Israël

Versailles

François Darchis
Martine Schmit

Villejuif

Guillaume Bulcourt
Natalie Gandais

Villemomble

Éric Mallet
Guy Rolland

Villeneuve-la-Garenne

Kiran Gurung
Alain-Xavier François

Villeneuve-le-Roi

Alain Laloe
Laurent Maurel

Villeneuve-Saint-Georges

Marc Lecuyer
Catherine Mauvily

Villepinte

Youssef Jiar
Laurent Fernandez

Villetaneuse

Ernst Coulanges
Danielle Marmignon

Villiers-sur-Marne

Jean-Philippe Begat
Cédric Noël

Vincennes

Robin Louvigne
Nicolas Lecomte

Viry-Châtillon

Jean-Marie Vilain
Grégory Abidi

Vitry-sur-Seine

Rachida Kabourri
Membre de Bureau
Albertino Ramael

Communautés d'agglomération

Cœur d'Essonne

Gilles Fraysse
Philippe Le Fol

Grand Paris Sud Seine- Essonne

Michel Bisson
Stéphane Beaudet

Paris-Saclay

David Ros
Christian Lardière

Roissy Pays de France

Jean-Jacques Perchat
Daniel Auguste

Département

Val-de-Marne

Gilles Saint-Gal
Daniel Guérin

Syndicat intercommunal

Sud-Eleg

Jean-Pierre Chaffaud
Membre de Bureau
Jérôme Meunier

Région

Île-de-France

Béatrice Lecouturier
Arnaud Le Clère

Directeur de la publication
Jacques J.-P. Martin

Comité de rédaction
La direction de la communication du SIPPEREC

Conception-réalisation
Agence 4août

Crédits photo
Avec l'aimable participation des collectivités adhérentes
Le SIPPEREC, Valérie Évrard, Wilfrid Gremillet et Hugo Lebrun.

Imprimé en septembre 2021 par ARTEPRINT,
labellisée Imprim'Vert et certifiée ISO14001.



Ce document est imprimé
avec des encres végétales sur des
papiers issus de sources responsables.



Suivez-nous sur

   @sipperec_idf

En savoir plus sur sipperec.fr

SIPPEREC
Tour de Lyon Bercy
173/175 rue de Bercy – CS 10205
75588 Paris cedex 12
Tél. : 01 44 74 32 00

